

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LÉOGNAN 2024

Débat d'orientations budgétaires

TABLE DES MATIERES

CADRE REGLEMENTAIRE	3
INTRODUCTION	5
I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET REGLEMENTAIRE	6
A. UN CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL TOUJOURS INCERTAIN	6
B. LA LOI DE FINANCES POUR 2024 – IMPACT SUR LES FINANCES LOCALES	10
II. LE BUDGET 2024 : VALORISER LE PATRIMOINE ET PRIVILEGIER LA RENOVATION ENERGETIQUE GRACE AUX RESULTATS ANTERIEURS	12
A. FONCTIONNEMENT : FAIRE FACE A LA HAUSSE DES COUTS	13
A.1. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 CONJONCTURELLES	13
A.1.1. EVOLUTION DE QUELQUES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14
A.1.2. ORIENTATIONS 2024 : DES RECETTES A STABILISER	20
A.2. LES DEPENSES 2023 : L'IMPACT DE L'INFLATION	23
A.2.1. EVOLUTION DE QUELQUES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24
A.2.2. ORIENTATIONS 2024 : MAINTENIR LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS TOUT EN MAITRISANT LES COUTS	33
B. INVESTISSEMENT : POURSUIVRE LES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS	35
B.1. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 EN BAISSSE	35
B.1.1. EVOLUTION DE QUELQUES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023	35
B.1.2. ORIENTATIONS 2024 – LA RECHERCHE SYSTEMATIQUE DE SUBVENTIONS	37
B.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT : LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET LA RENOVATION ENERGETIQUE	45
B.2.1. EVOLUTION DE QUELQUES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023	45
B.2.2. ORIENTATIONS 2024	50
III. AUTRES BUDGETS : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES	53
A. BUDGET AUTONOME ASSAINISSEMENT : LA MISE EN CONFORMITE DE LA STATION D'EPURATION	53
B. BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE : AIDER LES FAMILLES	60
CONCLUSION	65

CADRE REGLEMENTAIRE

L'élaboration du budget 2024 de la commune de LEOGNAN tient compte des obligations réglementaires fixées par le législateur. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales. Il doit être présenté dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informé sur la situation financière de la ville. Il doit permettre une vision précise des finances de la ville et des orientations poursuivies.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) au Débat d'Orientations budgétaires (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune dans leurs membres, dans les départements et les régions.

En termes de contenu, l'article D2312-3 du CGCT prévoit les informations suivantes :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programmes.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport comporte également, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 4° A la structure des effectifs ;
- 5° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- 6° A la durée effective du travail dans la collectivité
- 7° l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018/2022 ajoute de nouvelles règles. Les ROB doivent désormais présenter les objectifs de la collectivité concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Les éléments doivent prendre en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

En termes de publication, le ROB doit être transmis au préfet et être mis à la disposition du public dans un délai de quinze jours. Lorsqu'un site internet existe, le rapport doit être mis en ligne.

L'exercice 2023 n'étant pas achevé au moment de la rédaction et de l'examen du rapport d'orientations budgétaires, les chiffres sont donnés à titre indicatif.

INTRODUCTION

Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les perspectives financières.

L'année 2023 a été marquée par l'inflation, même si on constate un ralentissement en novembre + 3,4% après +4,0% en octobre selon les données provisoires de l'INSEE.

On constate une augmentation des valeurs refuges tels que l'or et les crypto-monnaies. En effet, l'or étant évalué en dollars et ce dernier ayant subi une chute de 3,5% en novembre, cela laisse présager un rallye de l'or. Les crypto-monnaies quant à elles, ont connu de fortes fluctuations à la hausse et à la baisse mais les spéculateurs parient que le bitcoin sera adopté par les gestionnaires de fonds mondiaux et les banques d'investissement. La montée en puissance du bitcoin, ainsi que d'autres crypto-monnaies, survient alors que les investisseurs parient sur les actions à fort potentiel de croissance et les actifs plus risqués, en prévision du fait que les banques centrales commenceront à réduire les taux d'intérêt l'année prochaine.

Pour 2024, les projections sont entourées d'incertitudes liées à l'évolution des conflits mondiaux, de la crise économique chinoise et les impacts des évolutions de prix des fluides.

Grâce aux bons résultats financiers cumulés au fil des années de la commune de Léognan, à des recettes exceptionnellement élevées comme les droits de mutation en 2022 et les décisions sur la fiscalité, il a été possible d'absorber une partie de l'inflation et des dépenses liées aux décisions gouvernementales subies par les collectivités, notamment en matière de masse salariale.

La commune de Léognan a pour ambition de poursuivre sa gestion de financière en absorbant les contraintes conjoncturelles nationales et internationales tout en maintenant d'une part la qualité de ses services publics et en maintenant d'autre part ses ambitions en matière d'investissement.

Au-delà, afin de poursuivre les investissements structurants du projet municipal 2020-2026, **la commune maintient trois priorités pour 2024 :**

- **la valorisation du patrimoine existant,**
- **la rénovation énergétique,**
- **la protection de l'environnement.**

Ces axes se déclineront tant dans les choix opérés en matière de fonctionnement, afin de contenir les dépenses et d'optimiser les recettes, mais également dans le choix des investissements qui seront priorisés en matière d'études et de travaux.

*

Le débat d'orientations budgétaires permet d'informer le conseil municipal sur la situation financière de la commune au moyen d'analyses rétrospectives et de visualiser les tendances des grands postes de recettes et de dépenses du budget à partir d'hypothèses, tout particulièrement la question des dépenses d'investissement.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET REGLEMENTAIRE

A. UN CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL TOUJOURS INCERTAIN

À la mi-2023, les grandes économies mondiales évoluent en ordre dispersé. Aux États-Unis, la relative résilience de l'activité économique et notamment du marché du travail ne laisse pas entrevoir à court terme de baisse des taux d'intérêt. L'économie chinoise ralentit quant à elle nettement, avec des effets potentiellement ambivalents sur le reste du monde. En effet, ce ralentissement peut tout à la fois peser sur les exportations des autres pays mais aussi atténuer les tensions sur les approvisionnements.

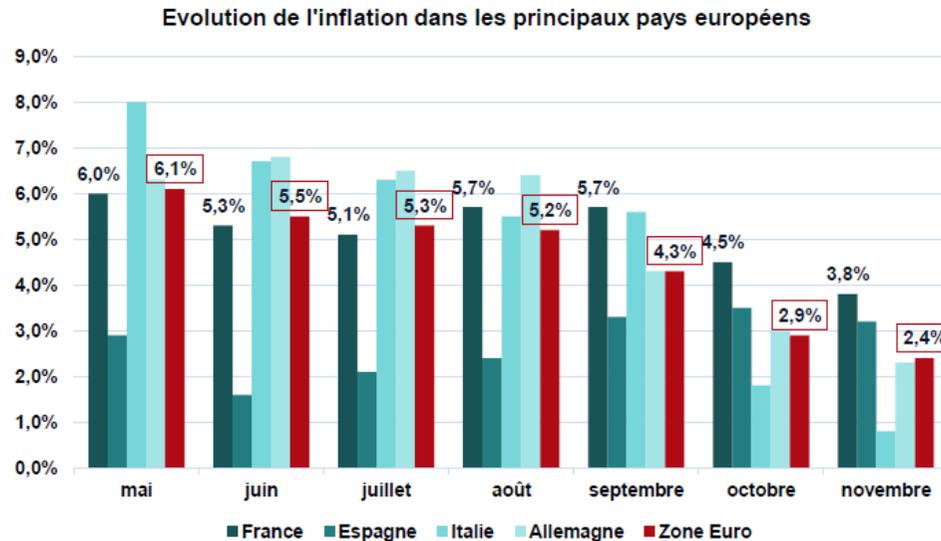
Les économies européennes continuent de faire face tout à la fois à une inflation élevée (même si le reflux est amorcé) et aux conséquences des resserrements monétaires décidés par les banques centrales pour la juguler.

Après avoir atteint plus de 10% en octobre 2022, l'inflation poursuit son ralentissement dans la zone euro et atteignait 2,4% sur un an en novembre. Un chiffre moins élevé que celui attendu par les analystes qui tablaient sur 2,7%.

Cette valeur pourrait influencer sur les décisions de la Banque Centrale Européenne (BCE) quant à une possible baisse de ses taux. En effet le niveau d'inflation se rapproche de plus en plus de l'objectif fixé par la BCE. Pour rappel, l'institution monétaire a pour principale mission d'assurer la stabilité des prix pour permettre l'équilibre de l'économie au sein de la zone euro (les vingt pays à avoir adopté la monnaie unique). Or, pour cela, elle doit maintenir l'inflation proche de 2% à moyen terme. L'inflation se situe désormais bien loin du record atteint en octobre 2022 à 10,6%, plusieurs mois après le déclenchement du conflit en Ukraine qui a provoqué une flambée des prix de l'énergie. Elle a d'ailleurs particulièrement diminué depuis l'été dernier puisque la hausse des prix atteignait encore 5,2% en août. Sans compter que le reflux enregistré en novembre touche toutes les composantes de l'indicateur, hors énergie.

Ainsi, la flambée des prix de l'alimentation (y compris alcool et tabac) a ralenti à 6,9%, après 7,4% en octobre. La hausse des tarifs des services a faibli, à 4% (-0,6 point), comme celle des biens industriels, à 2,9% (-0,6 point).

Quant à la chute des tarifs de l'énergie, constatée ces derniers mois, elle s'est même accentuée : ces derniers ont baissé de 11,5% en novembre sur un an, après 11,2% en octobre. Le ralentissement de politique monétaire en zone euro menée depuis près d'un an et demi s'explique, d'une part, par le ralentissement de l'inflation et, d'autre part, par l'affaiblissement de la croissance économique et le ralentissement du marché du travail qu'il provoque. Ainsi, selon un rapport trimestriel de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) paru en septembre, la croissance est attendue à 0,6% pour cette année au sein de la zone euro, soit un recul de 0,3 point par rapport à juin, plombée par l'Allemagne qui pourrait tomber en récession et l'Italie dont la prévision est amputée de 0,4 point, à 0,8%.



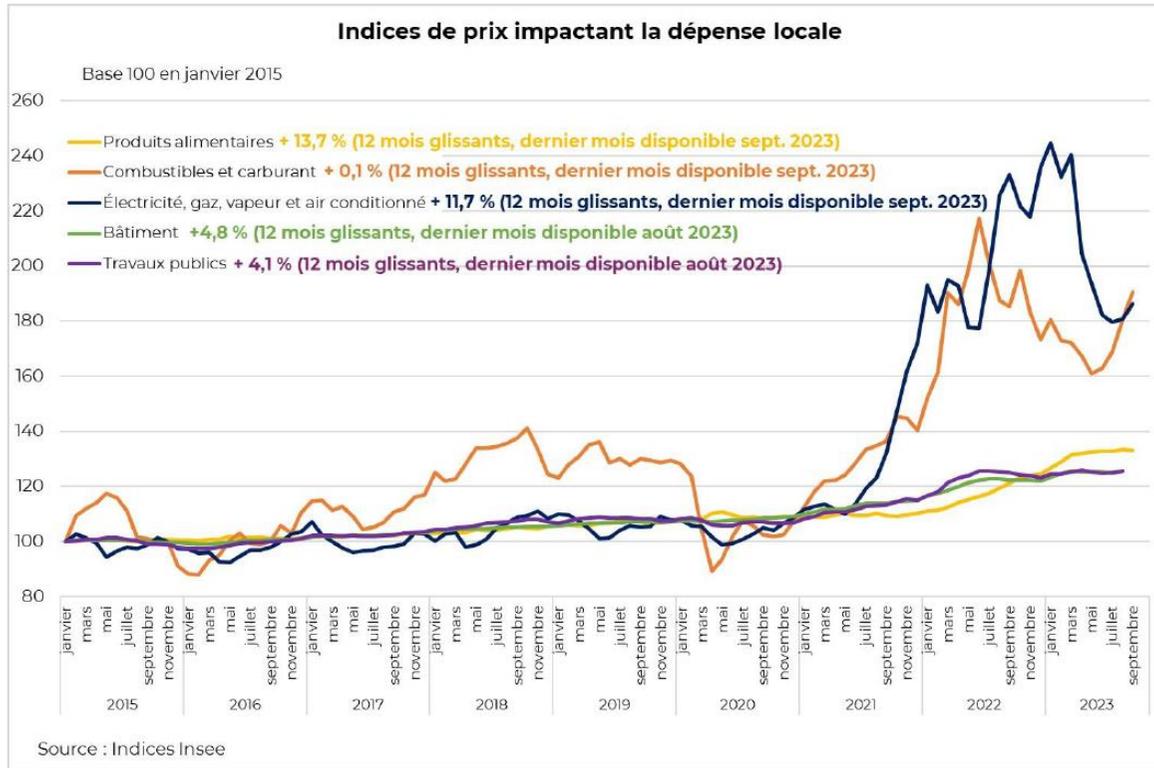
Source : Eurostat

En France, on constate une croissance faible et une inflation persistante.

La hausse des prix a fortement ralenti en France en novembre, à +3,4% sur un an après +4,0% en octobre, selon les données provisoires de l'Insee. "Nous sommes en bonne voie dans la lutte contre l'inflation même si nous ne sommes pas encore au terme", se félicite François Villeroy de Galhau directeur de la Banque de France.

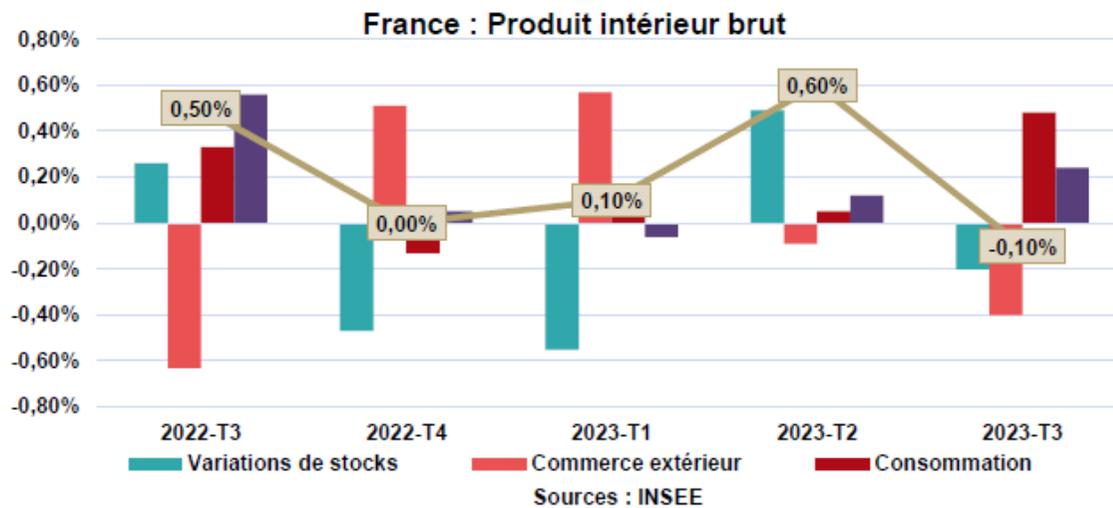
En août 2023, l'inflation sous-jacente a continué de diminuer, mais la composante volatile de l'inflation a quant à elle rebondi, entraînant l'inflation d'ensemble (+4,8 % sur un an après +4,3 % en juillet). Ce rebond est directement lié à la hausse des cours du pétrole et à l'augmentation de 10 % au 1er août des tarifs réglementés de l'électricité. L'impact de cette revalorisation tarifaire sur le glissement annuel des prix à la consommation est ainsi évalué à environ 0,2 point de pourcentage.

Sauf nouveau choc sur les cours mondiaux, ces fluctuations des prix de l'énergie ne remettraient pas en cause le ralentissement prévu des prix alimentaires. Un ralentissement de l'inflation constaté cependant des prix qui restent toutefois nettement au-dessus de leur niveau de début 2021.



Au 30 novembre 2023, les chiffres de l'INSEE montrent un Produit Intérieur Brut (PIB) en recul de 0,1% au troisième trimestre 2023 par rapport au trimestre précédent, sur fond de baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Les indicateurs du climat des affaires, qui s'est encore assombri en novembre, ne semblent pas laisser espérer une fin d'année plus dynamique. La consommation des ménages, l'un des principaux moteurs de la croissance puisqu'elle représente la moitié du PIB, a encore accusé une baisse en octobre (- 0,9 %), alors que le pouvoir d'achat a diminué de 0,2% par unité de consommation (ce qui tient compte de la taille des ménages) sur le trimestre, indique l'Insee.



A noter, toutefois, que sur l'ensemble du trimestre, la consommation reste positive (+ 0,6%). Contraints par un budget de plus en plus serré, les Français commencent à piocher dans leurs économies. Le taux d'épargne des ménages, un indicateur très regardé, car il constitue une réserve de croissance, est passé de 17,9 % au deuxième trimestre à 17,4 %. Mais il reste supérieur de 2 points au niveau de 2019.

Le climat de l'emploi s'est également dégradé, revenant presque à sa moyenne. Le taux de chômage augmente ainsi de 0,2 point, à 7,4 % de la population active en France (hors Mayotte).

B. LA LOI DE FINANCES POUR 2024 – IMPACT SUR LES FINANCES LOCALES

La loi de finances (PLF) 2024 a pour principaux objectifs la lutte contre l'inflation, la baisse du déficit public qui s'inscrit dans la trajectoire de retour sous les 3% à horizon 2027, et l'investissement pour la transition écologique.

L'objectif du gouvernement en matière de déficit public est fixé à 4,4 % du Produit Intérieur Brut alors que la dette publique devrait se stabiliser autour de 109,7 % du PIB. Le gouvernement table sur une hypothèse d'inflation de 2,6% (après 5,8% en 2023) et d'une croissance de 1,4% en 2024 (succédant à 1,0% en 2023). Le chiffre de la croissance est considéré comme élevé par le Haut Conseil des Finances Publiques. Il est à noter que la Banque de France ne prévoit que 0,9 % de croissance.

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression annuelle de leurs dépenses de fonctionnement inférieure de 0,5 % à l'inflation. A ce stade aucun mécanisme de type « contrat de Cahors » n'est prescrit pour les collectivités.

Le projet de budget pour 2024 ne prévoit pas de bouleversements majeurs pour les collectivités locales. Cependant plusieurs mesures concernent directement le bloc communal.

Au total, la loi de finances pour 2024 porte de très nombreuses dispositions concernant le secteur public local. La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2024 (exactement comme en 2023), pour atteindre 27,24 milliards d'euros (art. 130). La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes (art. 240) : 140 millions d'euros sont affectés à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros à la dotation de solidarité rurale (DSR).

La loi institue "par prélèvement sur les recettes de l'État", une **dotation en faveur des communes nouvelles** regroupant, l'année suivant leur création, une population inférieure ou égale à 150.000 habitants (art. 134).

L'article 151 accorde aux élus locaux un peu de souplesse pour augmenter les taux de **taxe d'habitation sur les résidences secondaires**. En outre, la prise en compte de l'actualisation sexennale des **valeurs locatives des locaux professionnels** – qui servent au calcul de la taxe foncière dont doivent s'acquitter les propriétaires de ces locaux – est repoussée à 2026 (art. 152). Pour rappel, la loi de finances pour 2023 avait déjà acté un décalage de deux ans de cette mesure, qui, initialement, devait entrer en vigueur dès 2023 (voir notre article du 28 novembre).

Le bénéfice de la **dotation particulière élus locaux** (DPEL) est lui élargi à toutes les communes de moins de 1.000 habitants, alors qu'aujourd'hui environ 3.000 communes dont la population est inférieure à ce seuil en sont exclues, du fait de l'existence d'une condition de potentiel financier. Ce critère est supprimé en 2024 (art. 247). La dotation, qui sert à financer les indemnités de fonctions des élus locaux est de ce fait augmentée de 15 millions d'euros pour atteindre 123,5 millions d'euros.

La **dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales** (ancienne dotation "biodiversité" et "aménités rurales") est élargie quant à elle à l'ensemble des communes rurales dont une partie du territoire est couverte par une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée (art. 243). De plus, son montant passe de 41,6 millions d'euros en 2023, à 100 millions d'euros en 2024.

Le PLF 2024 poursuit la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) Déjà réduite de moitié elle disparaîtra complètement d'ici à la fin du quinquennat.

Le PLF 2024 indique la pérennisation du « fonds vert ». Le fonds vert (soutien aux investissements en faveur de la transition écologique) est pérennisé en 2024 et augmenté de 2,5 milliards d'euros. Parmi les priorités, la rénovation des écoles avec un objectif de 2 000 écoles rénovées dès 2024 pour répondre au cap collectif de 40 000 établissements scolaires rénovés en 10 ans. Cependant l'enveloppe allouée étant très limitée, il s'avère très difficile d'obtenir des subventions.

Une nouvelle exonération de la taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux est instaurée et concerne les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique. Ces derniers devront permettre une amélioration sensible de la performance énergétique et environnementale, passage d'un classement "F" ou "G" à un classement "B" ou "A", et le respect d'un certain nombre de normes. Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée aux communes et aux intercommunalités. Si elle est confirmée, cette mesure pourrait avoir des conséquences financières importantes pour la commune, difficiles à évaluer à ce jour.

Le PLF 2024 confirme que les dotations aux collectivités seront principalement affectées au verdissement des investissements locaux. Cependant, les augmentations annoncées, tels l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'aménagement de terrains, la hausse du fonds vert de 500 millions d'euros pour la rénovation des écoles et la hausse de 1,5% de la dotation globale de fonctionnement (DGF), soit 220 millions d'euros, ne pourront compenser, en euros constants, la hausse des dépenses des collectivités, avec une inflation de plus de 5% en 2023.

II. LE BUDGET 2024 : VALORISER LE PATRIMOINE ET PRIVILEGIER LA RENOVATION ENERGETIQUE GRACE AUX RESULTATS ANTERIEURS

Il est proposé de donner les grandes lignes du Compte Administratif provisoire de 2023 marqué principalement par :

-l'impact de l'inflation

-l'impact des mesures gouvernementales annoncées en matière de personnel pour notamment lutter contre l'inflation : revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et hausse du SMIC.

Ainsi, la qualité des résultats de la gestion 2023, en dépit de tous les aléas externes signalés précédemment, permet d'envisager un projet de budget 2024 équilibré mais prudent.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	10 123 236,86 €	11 672 406,06 €
	Section d'investissement	2 949 453,82 €	2 755 145,34 €
REPORT EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement (002)	-	1 493 635,52
	Report en section d'investissement (001)	-	2 582 905,31 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	10 123 236,86 €	13 166 041,58 €
	Section d'investissement	2 949 453,82 €	5 338 050,65 €
	TOTAL CUMULE	13 072 690,68 €	18 504 092,23 €

La capacité de désendettement de la commune de LEOGNAN en 2023 est estimée à 2,4 années.

Balance générale des budgets consolidés de l'exercice 2023 (exécution du budget)

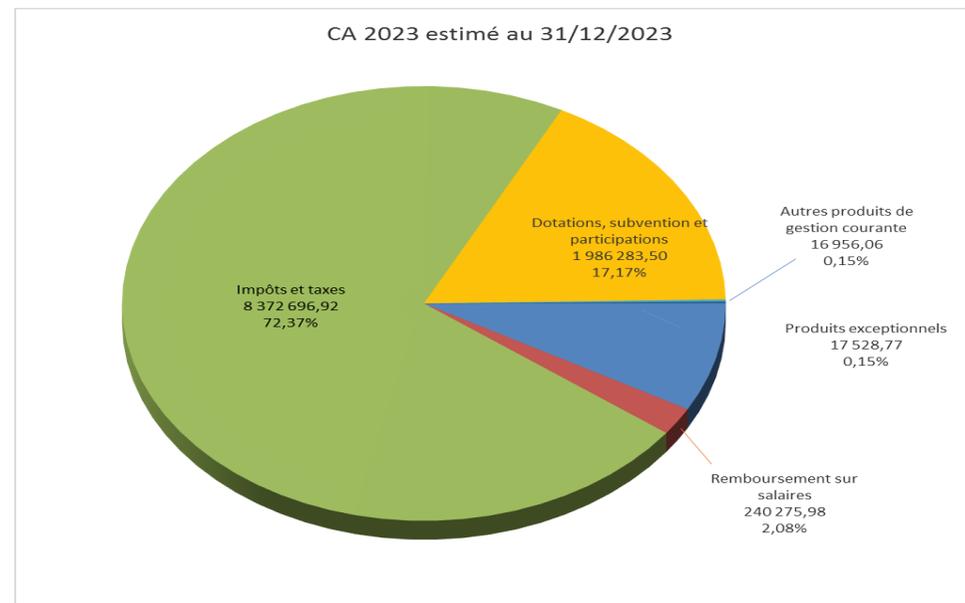
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	10 953 199,70 €	12 852 781,26 €
	Section d'investissement	7 803 498,08 €	8 604 740,09 €
REPORT EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement (002)	- €	1 972 709,78 €
	Report en section d'investissement (001)	158 654,47 €	2 584 299,53 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	10 953 199,70 €	14 825 491,04 €
	Section d'investissement	7 962 152,55 €	11 189 039,62 €
	TOTAL CUMULE	18 915 352,25 €	26 014 530,66 €

Budget consolidé = budget général (hors RAR) + budget assainissement + budget transport scolaire + budget CCAS

A. FONCTIONNEMENT : FAIRE FACE A LA HAUSSE DES COUTS

A.1. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 CONJONCTURELLES

013	Atténuations de charges	240 275,98
70	Produits des services et du domaine	935 735,23
73	Impôts et taxes	8 372 696,92
74	Dotations, subventions, participations	1 986 283,50
75	Autres produits de gestion courante	16 956,06
76	Produits financiers	8,28
77	Produits exceptionnels	17 528,77
Recettes réelles de fonctionnement		11 569 484,74



A.1.1. EVOLUTION DE QUELQUES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 6,27 % par rapport à 2022.

Les **contributions directes** (58,80%) constituent le principal poste de recettes. Elles sont liées à la progression des bases, limitée par un coefficient de revalorisation forfaitaire peu élevé décidé par l'Etat ainsi qu'à la revalorisation des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2023

	Taux 2022	Taux 2023
Foncier Bâti	35,25 %	38,42 %
Foncier non Bâti	121,27 %	132,18 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	19,76 %	21,54 %

Autres recettes :

-L'attribution de compensation reversée par la Communauté de communes de Montesquieu représente 5,94%, les droits de mutation 4,05%. Les autres taxes (3,58%) sont constituées par les droits de place, taxes sur les pylônes et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

-Les dotations (17,17%) sont impactées par l'écèlement sur la dotation nationale de péréquation.

-Les recettes des produits des services représentent 8,09% des recettes réelles de fonctionnement contre 9,84% en 2022. Pour mémoire, les tarifs municipaux ont été augmentés en moyenne de 2%.

-Les autres recettes (2,37%) comprennent essentiellement les atténuations de charges, les loyers ainsi que des recettes exceptionnelles.

Ainsi le détail des principaux chapitres de recettes est le suivant :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 estimé
Produits des services, du domaine et ventes diverses	678 929,06	928 336,24	1 071 467,90	935 735,23
Remboursement sur salaires	61 538,19	70 788,60	129 633,29	240 275,98
Impôts et taxes	6 865 046,13	7 451 321,00	7 847 781,46	8 372 696,92
Dotations, subvention et participations	1 868 557,09	1 774 296,87	1 797 729,62	1 986 283,50
Autres produits de gestion courante	34 305,80	16 294,63	11 778,55	16 956,06
Produits financiers	23,28	21,76	25,16	8,28
Produits exceptionnels	38 493,74	75 175,77	27 994,96	17 528,77
TOTAL	9 546 893,29	10 316 234,87	10 886 410,94	11 569 484,74

***Focus sur le produit des services municipaux**

Si l'on se concentre sur les produits issus des services municipaux, la recette globale 2023 est estimée à 935 735,23 €, soit une baisse de – 12,67%. La différence s'explique par :

- En 2022, le service culturel a eu une recette exceptionnelle liées à la manifestation des 40 ans de l'ECGB environ 36 350 €.
- Une réorganisation du fonctionnement des régies et une étude sur l'assujettissement de certains services comme le cinéma a ralenti l'encaissement des recettes : il manque environ 43 555 € au niveau des recettes du village entreprises, 25 000 € au niveau du cinéma et 59 700 € sur la régie multiservices afin d'avoir 12 mois sur l'exercice 2023. Ces sommes seront inscrites sur le budget 2024.

	2020		2021		2022		ESTIMATION 2023	
	Montant	%	Montant	%	Montant estimé	%	Montant estimé	%
Services à caractère culturel	100 630	- 52,68	118 878	18,13	262 232	120,59	245 675	- 6,31
Services à caractère de loisirs	413 925	- 26,94	626 208	51,29	589 141	- 5,92	526 319	- 10,66
Autres prestations	164 374	- 37,26	177 485	7,98	220 095	24,01	163 741	- 25,60
Produit des services	678 929	-34,80%	922 571	35,89%	1 071 468	16,14%	935 735	-12,67%

***Focus sur la fiscalité (3 taxes ménages)**

L'évolution des recettes fiscales de la commune depuis 2018 est dynamique, générant un produit 2022 de 5 918 179€.

Ce dynamisme s'explique en grand partie par :

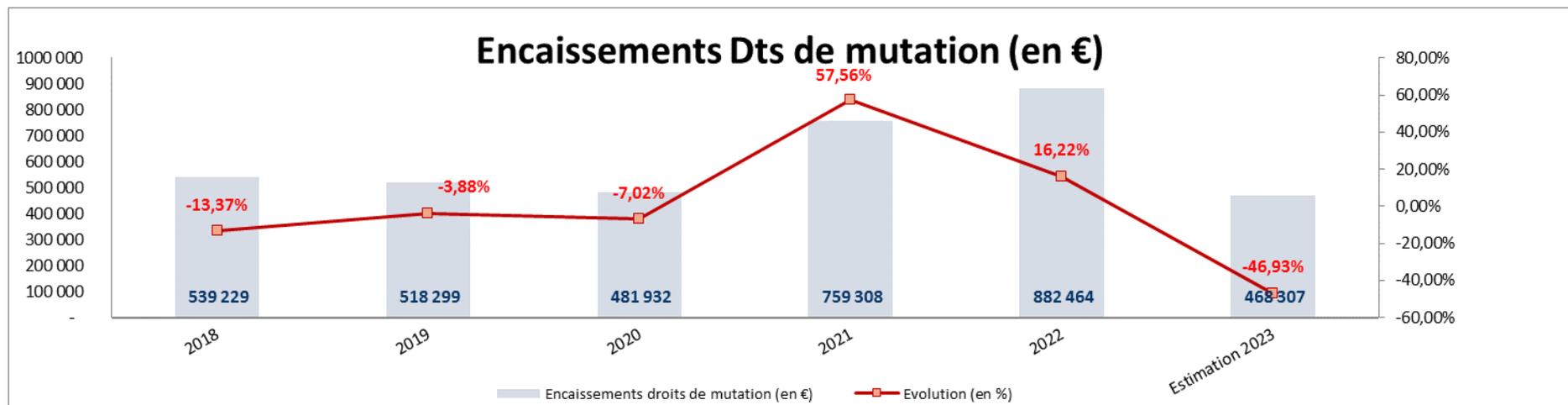
- l'effet « bases » au travers de la revalorisation forfaitaire appliquée chaque année par l'Etat d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances,
- d'autre part sous l'effet de variations physiques propres à la commune de Léognan (nouvelles constructions, retour à l'imposition pour certains ménages...)
- évolution des taux d'imposition sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les taxes foncières

	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation				
Base nette imposable taxe d'habitation	14 728 547			
Taux taxe d'habitation	19,76%			
Produit de la taxe d'habitation	2 910 361			
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires		612 616	520 822	553 815
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires		19,7600%	19,7600%	21,5400%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires		121 053	102 914	119 292
Taxe sur le foncier bâti				
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	11 782 622	11 887 761	12 531 262	13 422 138
Taux taxe foncière sur le bâti	17,7900%	35,2500%	35,2500%	38,4200%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	2 096 128	5 143 413	5 430 781	6 254 392
Taxe sur le foncier non bâti				
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	279 137	279 402	296 357	321 035
Taux taxe foncière sur le non bâti	121,2700%	121,2700%	121,2700%	132,1800%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	338 509	338 831	359 392	424 344
Produit des taxes directes (73111)	5 344 999	5 603 297	5 893 087	6 798 028
Rôles supplémentaires	21 455	49 062	25 092	4 486
Produit des contributions directes	5 366 454	5 652 359	5 918 179	6 791 086

***L'évolution exceptionnelle des droits de mutation**

EVOLUTION DES DROITS DE MUTATION - BUDGET COMMUNE 2018-2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 estimé
Droits de mutation						
Encaissements droits de mutation (en €)	539 229	518 299	481 932	759 308	882 464	468 307
Evolution (en %)	-13,37%	-3,88%	-7,02%	57,56%	16,22%	-46,93%



Le recul significatif des droits de mutation à titre onéreux est le résultat d'un effet structurel du fait de la remontée des taux d'intérêt et le niveau des prix de l'immobilier qui pèsent sur les transactions immobilières.

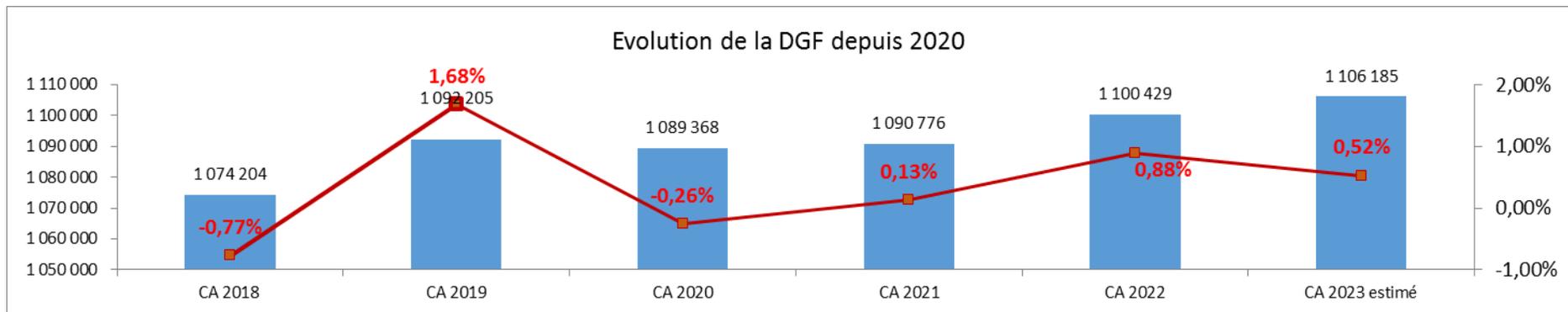
*Les dotations, autres compensations et subventions

On constate une relative stabilité des dotations sur le projet de compte administratif 2023, soit une recette d'environ 1,99 millions d'euros.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 estimé
DGF	1 074 204	1 092 205	1 089 368	1 090 776	1 100 429	1 106 185
DSU	119 483	89 432	-	-	-	-
DNP	218 428	250 128	228 225	235 893	229 411	231 381
Compensations subventions - participations	187 963	185 975	199 787	84 510	88 026	93 430
Autres	350 045	315 340	267 967	268 922	289 095	464 516
TOTAL	165 423	85 791	83 210	94 196	90 769	90 771
TOTAL	2 115 546	2 018 871	1 868 557	1 774 297	1 797 730	1 986 284

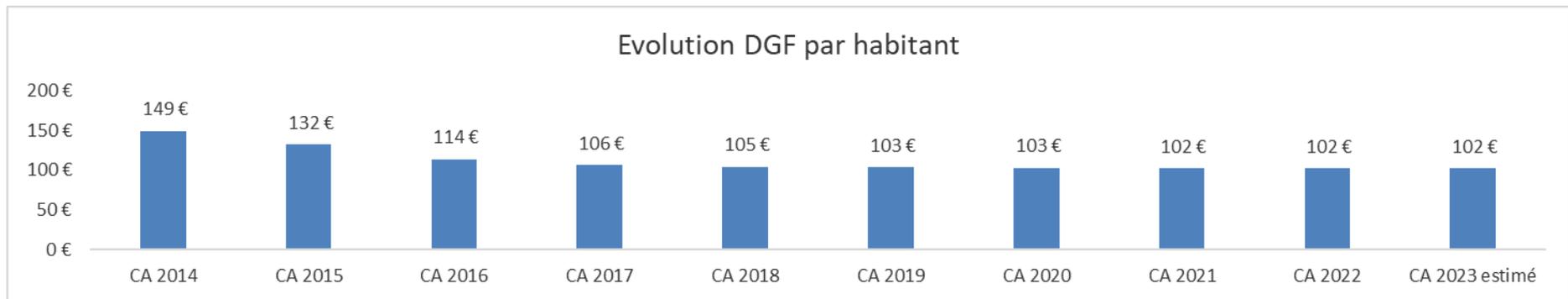
Focus sur l'évolution de la dotation globale de fonctionnement entre 2018 et 2023

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 estimé
DGF NOTIFIEE	1 074 204 €	1 092 205 €	1 089 368 €	1 090 776	1 100 429	1 106 185
Evolution pourcentage	-0,77%	1,68%	-0,26%	0,13%	0,88%	0,52%



La DGF par habitant évolue comme suit :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 estimé
DGF	1 478 365 €	1 324 989 €	1 151 776 €	1 082 583 €	1 074 204 €	1 092 205 €	1 089 368 €	1 090 776 €	1 100 429 €	1 106 185 €
population	9 912	10 015	10 100	10 169	10 276	10 553	10 584	10 685	10 784	10 843
DGF par habitant	149 €	132 €	114 €	106 €	105 €	103 €	103 €	102 €	102 €	102 €



SUBVENTIONS

Les subventions et les participations perçues en matière de fonctionnement proviennent de divers partenaires institutionnels :

- De la CAF au titre des contrats liés à l'enfance et à la jeunesse : 330 209,25 €,
- Du Centre National Cinéma : 8 653,12 €
- Reversement FCTVA : 20 908,85 €
- De l'Etat : Dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme : 6 000 €
- Du Département : subvention Ecole Multi Sports - CAP 33 - sports vacances – Ados citoyens : 14 029 €, club nature : 1 612,80 € et remboursement repas forum CAP 33 : 1 443 €
- De la Région : subvention Arts et essais : 6 296,51 €
- De la Communauté de communes de Montesquieu (remboursement des repas des crèches de LEOGNAN et de Saint MEDARD D'EYRANS : 52 920,75 €, reversement subvention club nature : 2 856 € et fonds de concours passerelles sur l'eau : 10 500 €)

A.1.2. ORIENTATIONS 2024 : DES RECETTES A STABILISER

a. Les produits des services : estimation avec une stabilisation des activités

Les recettes des usagers évoluent en fonction de la fréquentation aux activités. L'estimation du budget 2024 par les services est la suivante :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 estimé	Proposition 2024
Scolaire - ALSH	444 835,76	667 652,93	626 691,52	574 537,58	669 620,00
Maison des jeunes			2 324,00	3 575,60	900,00
Remboursement SACPA	1 230,48	1 294,54	1 607,52	1 618,50	1 100,00
VILLAGE ENTREPRISES	111 253,25	109 563,36	145 148,84	68 755,34	143 428,00
LOCATIONS SALLES	5 666,00	-	8 862,00	13 101,00	10 000,00
CULTURE	100 630,07	118 877,86	262 231,61	245 674,99	220 000,00
MANIFESTATIONS ET CEREMONIES	1 852,50	7 640,88	3 300,00	3 020,80	3 000,00
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	6 820,00	6 895,42	14 983,41	10 619,42	7 000,00
CIMETIERES	6 641,00	10 646,00	6 319,00	14 832,00	10 000,00
Totaux	678 929,06	922 570,99	1 071 467,90	935 735,23	1 065 048,00

b. Le produit des impôts locaux

Sans variation de taux, en appliquant uniquement l'augmentation des bases de 3,5% prévue dans la Loi de Finances sur les bases des taxes foncières, le produit fiscal 2024 génère une recette estimée à **7 019 759 € soit + 228 673 €** par rapport à l'exercice 2023.

	2024
Taxe d'habitation	
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	553 815
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	21,5400%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	119 292
Taxe sur le foncier bâti	
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	13 891 913
Taux taxe foncière sur le bâti	38,4200%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	6 461 271
	2024

Taxe sur le foncier non bâti	
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	332 271
Taux taxe foncière sur le non bâti	132,1800%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	139 196
Produit des taxes directes (73111)	7 019 759

***Autres recettes fiscales**

-L'attribution de compensation de la Communauté de communes de Montesquieu : la stabilité

Elle sera versée intégralement comme depuis 2002 : 687 480 €.

-Les droits de mutation

La moyenne des 5 dernières années a été de 622 062 €. L'année 2023 a montré un ralentissement important du marché de l'immobilier aussi une estimation prudente pour 2024 nous fera inscrire **300 000€**.

-Les droits de place sont évalués à 55 000 €.

-La taxes pylônes est évaluée à 64 260 €.

-La taxe sur la consommation d'électricité est évaluée à 275 000 €.

c. Les dotations de l'Etat

On estime une recette 2024 à environ 1 330 000€ comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024 évalué
DGF	1 089 368	1 090 776	1 100 429	1 106 185	1 100 000
DNP	228 225	235 893	229 411	231 381	231 381
Total	1 317 593	1 326 669	1 329 840	1 337 566	1 331 381

d. Les subventions et les participations

Les subventions et les participations estimées sont les suivantes :

- CAF : 120 000 €
- Département : subvention Ecole Multi Sports, CAP 33...
- Communauté de communes de Montesquieu : 30 000 €

Les compensations de l'Etat sont évaluées comme suit :

- +1,5% pour les compensations de la taxe foncière sur les locaux industriels : 43 862€
- au même niveau qu'en 2023 pour les autres soit 50 216 €.

Le remboursement des salaires des agents affectés aux transports scolaires représente enfin 90 000 € reversés sur le budget annexe afférent.

e. Les loyers

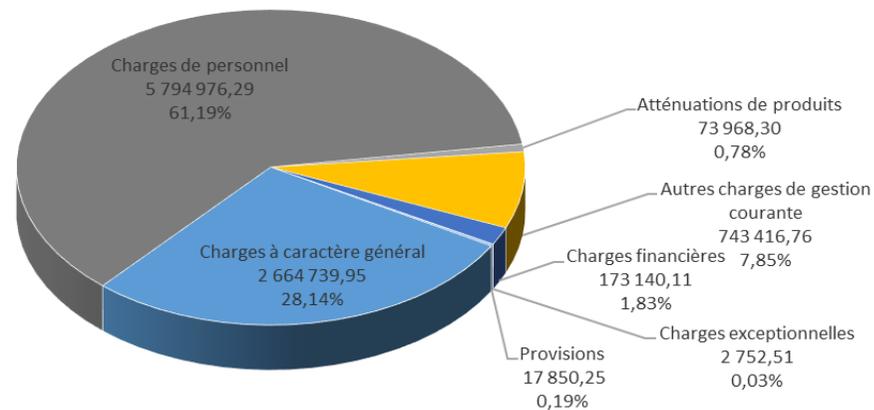
Cette recette représente environ 8 250 €.

A.2. LES DEPENSES 2023 : L'IMPACT DE L'INFLATION

Ainsi, l'arrêt des comptes au 31 décembre 2023 permet d'estimer les dépenses de fonctionnement 2023 à 9 453 000 environ soit + 6 %.

chapitre		Arrêt comptes 31/12/2023
O11	Charges à caractère général	2 664 739,95
O12	Charges de personnel	5 794 976,29
O14	Atténuations de produits	73 968,30
65	Autres charges de gestion courante	743 416,76
66	Charges financières	173 140,11
67	Charges exceptionnelles	2 752,51
Dépenses réelles de fonctionnement		9 452 993,92

Structure des DRF en 2023



A.2.1. EVOLUTION DE QUELQUES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

On peut noter les points suivants :

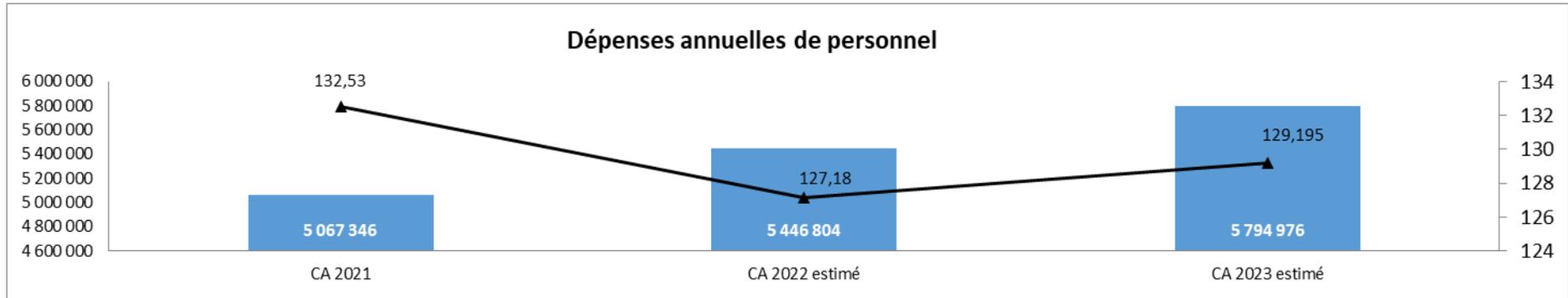
- Les charges de personnel** (61,19% des dépenses réelles de fonctionnement) ont augmenté de **6,39%** par rapport à 2022
- Les charges à caractère général** (28,14%) comprennent les contrats conclus par la commune (électricité, eau, restauration...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides. Elle résulte également d'une politique d'achat et des mesures d'organisation par le jeu de vases communicants de prestations prises aujourd'hui en régie, par exemple les travaux dans les bâtiments. Elles augmentent de 6,16 % par rapport à 2022
- Les atténuations de produits sont les pénalités reversées dans le cadre de la loi SRU** : elles se sont élevées à 73 968,30 €. Le poste budgétaire a augmenté de 0,47% par rapport à 2022.
- Les charges de gestion courante** (7,85%) prennent en compte les subventions versées (associations, budgets annexes...) et les participations aux syndicats.
- Les charges exceptionnelles** (0,03%) correspondent essentiellement à l'annulation de titres antérieurs.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 estimé	Evolution entre 2023estimé et CA 2022
011 Charges à caractère général	2 130 428,85	2 196 662,57	2 017 365,00	2 254 342,08	2 510 015,79	2 664 739,95	6,16%
012 Charges de personnel et frais assimilés	4 673 159,75	4 672 583,73	4 813 529,01	5 067 346,10	5 446 804,45	5 794 976,29	6,39%
014 Atténuations de produits	85 926,21	87 988,60	73 525,18	86 971,94	73 620,69	73 968,30	0,47%
65 Autres charges de gestion courante	692 382,29	684 226,16	734 916,23	657 115,39	683 746,54	743 416,76	8,73%
66 Charges financières	290 546,81	259 568,36	238 530,12	216 614,10	194 223,40	173 140,11	-10,86%
67 Charges exceptionnelles	150 000,00	119 819,04	237 292,16	156 576,05	4 508,90	2 752,51	-38,95%
TOTAL	8 022 443,91	8 020 848,46	8 115 157,70	8 438 965,66	8 912 919,77	9 452 993,92	6,06%

a. Les charges de personnel

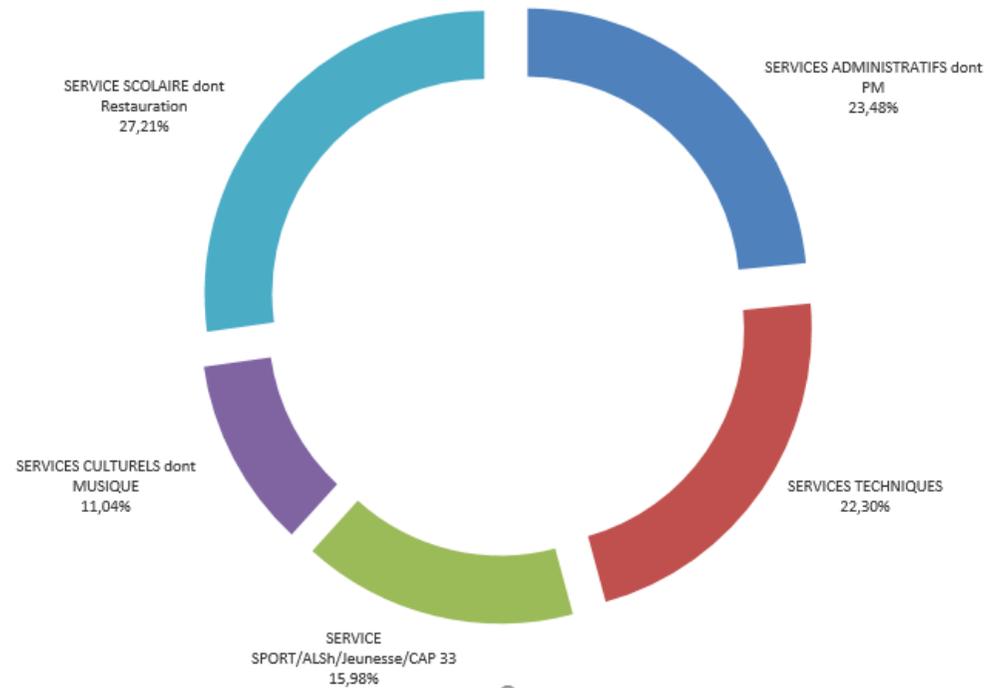
Les charges de personnel évoluent de + **6,39 %** en raison de mesures gouvernementales. En juin 2023, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé une augmentation générale du point d'indice de + 1,5 % dès juillet 2023 (après + 3,5 % en juillet 2022), ainsi que d'autres mesures, telles que des mesures spécifiques ciblant les bas salaires (selon le gouvernement, celles-ci permettraient jusqu'à 7 % de progression indiciaire pour un agent de catégorie C entre janvier 2023 et janvier 2024).

Ces dépenses représentent 61,19% du poids global des Dépenses Réelles de Fonctionnement de la Ville de Léognan, soit le premier poste de dépenses, et constituent un réel enjeu pour la collectivité. La lutte contre l'absentéisme est un enjeu pour l'ensemble des collectivités.



▲ Nombre d'équivalent temps plein au 31/12 hors apprentis et CDD de remplacement

Répartition par services CA estimé 2023



	2020	2021	2022	2023
SERVICES ADMINISTRATIFS dont PM et les cotisations pour l'assurance du personnel / CNAS	22%	22%	22,39%	23,48%
SERVICES TECHNIQUES	23%	23%	23,28%	22,30%
SERVICE SPORT/ALSH/CAP 33	12%	15%	15,41%	15,98%
SERVICES CULTURELS dont MUSIQUE	12%	11%	10,92%	11,04%
SERVICE SCOLAIRE dont Restauration	31%	29%	28,00%	27,21%

Répartition de l'effectif par cadre d'emploi, filière et par sexe (personnel sur emploi permanent : titulaire – stagiaire et CDI)

Effectif au 31/12		Nombre d'agent			ETP		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Catégorie A	Administrative	8	7	8	6,94	6,8	7,8
	Culturelle	0	0		0	0	0
	Technique	2	2	2	2	2	2
TOTAL		10	9	10	8,94	8,8	9,8
Effectif au 31/12		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Catégorie B	Administrative	5	6	5	4,8	5,8	4,8
	Culturelle	8	13	15	6,28	7,13	7,625
	Sportive	1	1	1	1	1	1
	Police Municipale	1	1	1	1	1	1
	Technique	3	3	2	3	3	3
TOTAL		18	24	24	16,08	17,93	17,425
Effectif au 31/12		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Catégorie C	Administrative	13	12	13	12,95	11,95	13
	Culturelle			1			1
	Animation	11	15	19	11	14,97	18,17
	Sécurité	1	1	2	1	1	2
	Social	8	7	5	7,75	7	5
	Technique	58	59	63	57,5	57,8	62,8
TOTAL		91	94	103	90,2	92,72	101,97
TOTAL		119	127	137	114,22	119,45	129,195

		hommes			femmes			TOTAL		
Effectif au 31/12		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Catégorie A	Administrative	4	4	4	4	3	4	8	7	8
	Culturelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Technique	2	2	2	0	0	0	2	2	2
TOTAL		6	6	6	4	3	4	10	9	10
Effectif au 31/12		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Catégorie B	Administrative	1	2	2	4	4	3	5	6	5
	Culturelle	6	8	9	2	4	6	8	12	15
	Sportive	1	1	1	0	0	0	1	1	1
	Police Municipale	1	1	1	0	0		1	1	1
	Technique	1	1	1	2	2	1	3	3	2
TOTAL		10	13	14	8	10	10	18	23	24
Effectif au 31/12		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Catégorie C	Administrative	0	0	0	13	13	13	13	13	13
	Culturelle						1	0	0	1
	Animation	7	8	11	4	7	8	11	15	19
	Police Municipale	0	0	1	1	1	1	1	1	2
	Social	0	0	5	8	7		8	7	5
	Technique	28	28	32	30	31	31	58	59	63
TOTAL		35	36	49	56	59	54	91	95	103
TOTAL		51	55	69	68	72	68	119	127	137

En 2023, la commune a recruté un policier municipal et un agent référent pour nos régisseurs. L'ensemble des postes au services ALSH – Périscolaire est pourvu.

La commune a recruté un apprenti au sein du service communication. On décompte 5 CDD de remplacement afin de garantir la continuité de service.

***Engagement de la commune en faveur du pouvoir d'achat des agents**

Après un temps de concertation avec les organisations syndicales, la municipalité a adopté un plan d'actions pour améliorer le pouvoir d'achat des agents et la qualité de vie au travail.

Les actions retenues en faveur des agents sont les suivantes :

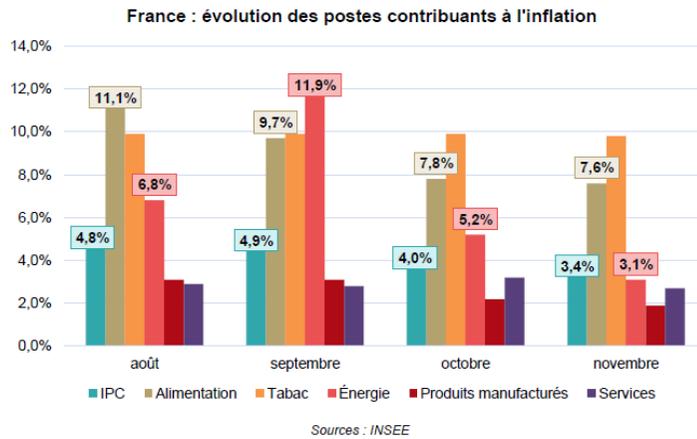
- **La mise en place du forfait mobilités** par délibération n°2023/34 en date du 30/03/2023.
- **L'adhésion au CNAS depuis le 1er janvier 2022** (30 528 €)
 Le Comité National d'Action Sociale constitue un outil précieux pour les responsables des structures locales. À cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction... (voir liste exhaustive fixée dans le règlement « les prestations modalités pratiques ») qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.
- **La participation employeur sur la prévoyance.** Depuis 2022, la commune participe à hauteur de 10€ par mois pour les agents qui disposent d'une mutuelle prévoyance labellisée.
- **La qualité de vie au travail** : déploiement du télétravail, après la réalisation de la charte managériale un audit ressources humaines a été commencé et lancement d'un travail sur la refonte du document unique avec le concours de 9 agents formés sur la prévention au travail.
- **L'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail** du centre de gestion de la fonction publique territoriale par délibération n°2022/97 en date du 15/12/2022
- **L'adhésion à l'offre sur les médiations et la lutte contre les discriminations et le harcèlement** du centre de gestion de la fonction publique territoriale par délibération n°2023/87 en date du 12/12/2023
- **Les lignes directrices de gestion** en matière d'avancement et de promotion interne pour la période 2021-2026 ainsi que les ratios d'avancement permettent aux agents de se projeter dans un parcours professionnel.

Consommations de crédits, pourcentage d'évolution

	CA 2020	2020 / CA 2019	CA 2021	2021 / CA 2020	CA 2022	2022 / CA 2021	BP 2022	CA 2022	2023/ CA 2022
Charges de personnel	4 813 529	3,02%	5 068 672	5,30%	5 446 804	7,46%	6 000 000	5 794 976	6,39%

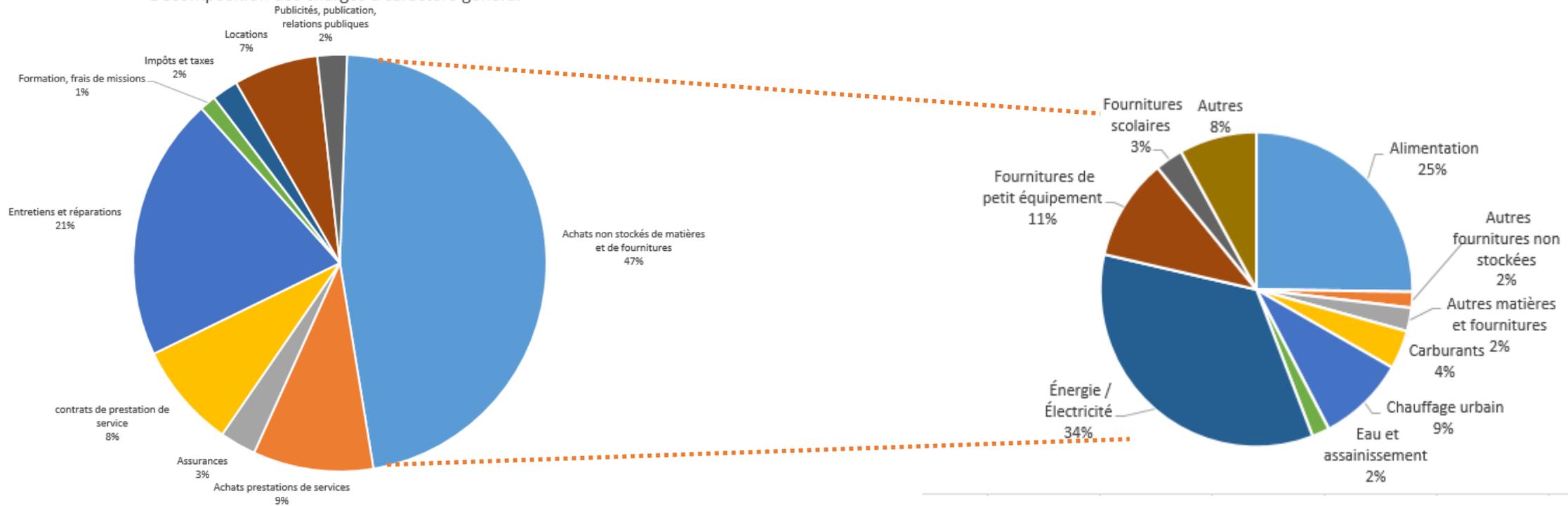
b. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général ont augmenté de 6,16% par rapport à 2022 (contre 11,34% entre 2022 et 2021). Même si la commune constate une baisse de sa consommation des fluides (-5.20% de consommation pour l'électricité et - 33,34 % pour le gaz), les postes budgétaires ont augmenté.



L'inflation a imposé aux services d'ajuster leurs achats, de mutualiser les ressources et de revoir les pratiques tout en respectant la réglementation et de pérenniser la qualité du service rendu.

Décomposition des charges à caractère général



On remarque que 47% des dépenses de la commune sont des achats non stockés de matières et de fournitures.

De ce ratio, 34% sont des dépenses d'électricité et d'énergie, 9% du chauffage, et 25% de l'alimentation (restauration collective essentiellement).

La commune de Léognan, de par son marché groupé signé avec le SDEEG sur l'énergie, mais également grâce à un hiver doux et des travaux d'isolation sur certains bâtiments, a été relativement épargnée sur ses factures d'électricité et de gaz en 2022 et 2023.

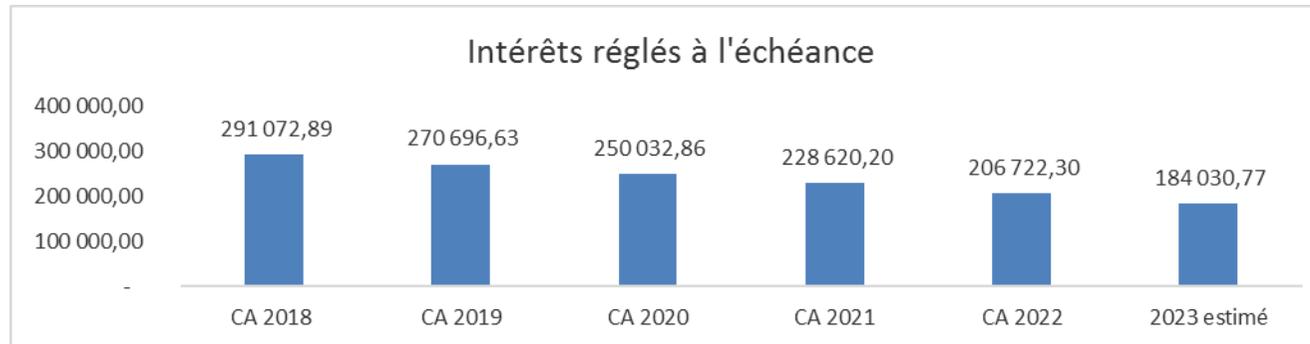
c. Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante représentent environ 7,85% des dépenses réelles de fonctionnement en 2023.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 estimé
65 Autres charges de gestion courante	692 382,29	684 226,16	734 916,23	657 115,39	683 746,54	743 416,76

d. Les charges financières

Les charges financières représentent environ 1,83 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2023.



e. Les atténuations de produits

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 estimé
Prélèvement au titre de la loi SRU	85 926,21	87 988,60	73 525,18	86 971,94	73 620,69	73 968,30

f. Les charges exceptionnelles

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 estimé
Subvention budget assainissement	150 000,00	100 000,00	205 000,00	150 000,00	-	-
Autres charges exceptionnelles				263,05		87,35
Intérêts moratoires		236,15			190,00	85,73
Titres annulés sur exercices antérieurs	-	19 582,89	32 292,16	6 313,00	4 318,90	2 579,43

A.2.2. ORIENTATIONS 2024 : MAINTENIR LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS TOUT EN MAITRISANT LES COUTS

a) Le chapitre 012 - frais de personnel : une estimation de 6,6 millions d'euros

À partir de janvier 2024, tous les agents de la fonction publique se verront attribuer 5 points d'indice supplémentaires, soit environ 25 euros de plus par mois par agent selon les estimations du gouvernement.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé que le taux de la cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) sera réévalué d'un point, faisant passer la part patronale de 30,65 % à 31,65 %. Le décret d'application de cette mesure n'a toutefois pas encore été publié.

La commune va devoir également absorber sur 12 mois les mesures générales de revalorisation des rémunérations dont la mise en œuvre est intervenue à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- +1,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique ;
- jusqu'à 9 points d'indice pour les débuts de grille des agents de catégories C et B ;
- 75 % des frais de transport domicile-travail remboursés depuis septembre 2023 ;
- entre 10 % et 30 % d'augmentation de la prise en charge des frais de mission (hôtel et repas) ;
- reconduction de la GIPA en 2023.

En 2024, La commune recrutera une assistante au service ressources humaines, un agent aux services techniques, et deux contrats d'apprentissage supplémentaires sont prévus (espaces verts et bibliothèque). Une étude est en cours pour renforcer les services ALSH – périscolaire. Dans les autres secteurs, l'effectif ne devrait pas subir de variation en nombre et en Equivalent Temps Plein (ETP).

La commune va mettre en place la Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (PPA). Le décret n°2023-1006 du 31/10/2023 portant sur la création d'une PPA exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale permet aux collectivités de délibérer et de verser, avant le 30 juin 2024, une prime entre 300 € et 800 € en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Des pistes d'optimisation seront enfin recherchées dans les domaines suivants :

- Etude relative aux risques psycho-sociaux
- Mise à jour et dématérialisation du document unique de prévention des risques professionnels
- Développement de partenariats avec les associations pour la mise en place d'événementiels
- Mutualisation des services.

b) Le chapitre 011 – les charges à caractère général

	Consommé 2023	Propositions 2024
Fluides	620 630,78	645 000,00
Restauration collective	342 131,82	360 000,00
Culture	212 871,36	254 450,00
Enfance Jeunesse sports développement durable	183 660,08	233 037,00
Services techniques	699 084,18	914 100,00
Autres dépenses de fonctionnement	606 361,73	791 513,00
Total	2 664 739,95	3 198 100,00

Les évolutions envisagées doivent être considérées dans leur globalité, y compris l'actualisation et la révision de prix. Il est impératif que des économies soient proposées afin de maintenir, à périmètre constant, l'équilibre général ainsi exprimé hors effet d'inflation des prix de l'énergie et des matières premières.

Environ 1/3 des dépenses de fonctionnement correspondent à des achats de fournitures : alimentation, gaz, électricité, carburant...L'inflation des prix sur ces postes budgétaires doit être absorbée.

c) Le chapitre 014 - pénalités de la loi SRU : estimation 90 000 €

d) Le chapitre 65 - charges de gestion courante : estimation 789 700 €

Ces charges de fonctionnement comprennent notamment les subventions versées aux associations.

La commune maintiendra globalement son soutien à la vie associative tout en tenant compte des enjeux liés à la sobriété énergétique.

e) Le chapitre 66 - charges financières : estimation 170 283 €

Les charges financières sont estimées en prenant en compte les charges des emprunts existants.

Les intérêts sont évalués à 162 850,73 € et les ICNE à -9 716,70 €.

On prévoit une enveloppe de 15 000 € pour une possibilité de renégociation de nos emprunts et des frais de dossiers divers.

f) Le chapitre 67 - charges exceptionnelles : estimation 50 000 €

Sont prévues des annulations de titres sur les années antérieures éventuelles pour 50 000 €.

g) Le chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : estimation 50 000 €

B. INVESTISSEMENT : POURSUIVRE LES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Le projet de Compte Administratif 2023 fait apparaître une baisse des recettes d'investissement de – 8,66% par rapport à 2022 et des dépenses d'investissement en augmentation de 39,69 % par rapport à 2022.

B.1. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 EN BAISS

- La clôture des comptes 2023 fait apparaître des recettes estimées à 2 102 752,65€. Le détail par chapitres est le suivant :

chapitre		Arrêt comptes 31/12/2023
13	Subventions d'investissement	246 252,16
10	Dotations, fonds divers, réserves	1 856 500,49
Recettes réelles d'investissement		2 102 752,65

B.1.1. EVOLUTION DE QUELQUES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023

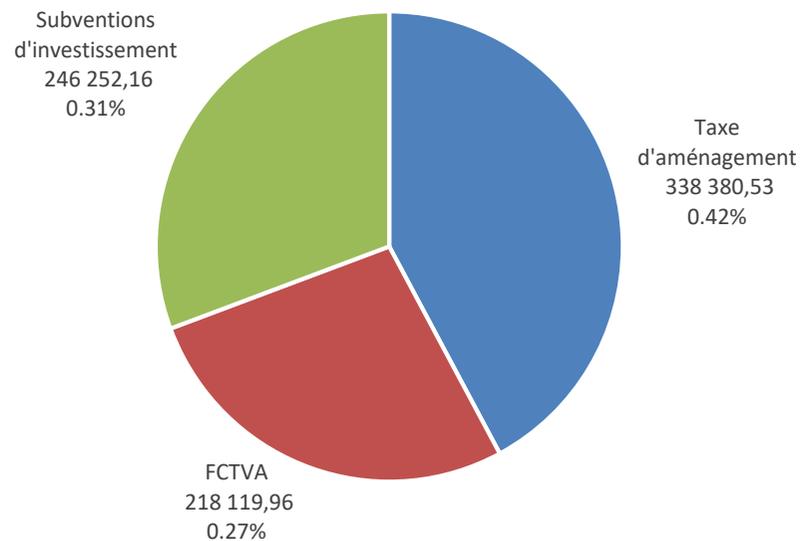
La commune a reçu en 2023 les subventions suivantes :

- Solde de la DSIL 2022 obtenue pour l'acquisition et l'installation d'équipement numérique dans les écoles : 11 702.25 €
- DSIL 2021 obtenue pour la rénovation thermique de l'hôtel de ville : 42 000 €
- Subvention du Département : pour les projets : jardin forêt (solde 8 000 €), piste cyclable centre bourg (solde : 4 215,94€), aménagement de circulations douces chemin de Gazin (16 623 €), étude de faisabilité du projet de Pontaulic (6 000 €) et préau des écoles J JAURES et M. PAGNOL (5 000 €), FDAEC 2023 (52 748 €)
- Centre National du cinéma : 4 635 €
- Région : étude de faisabilité du projet de Pontaulic : 2 500 € (avance)
- Communauté de communes de Montesquieu - fonds de concours pour les pistes cyclables du lac bleu et du centre-ville : 32 423 €
- Amendes de police : 28 156 €
- DETR : solde 2020 pour la création de la piste cyclable du chemin de Gazin : 25 792.77€

Le détail des principales recettes d'investissement est le suivant :

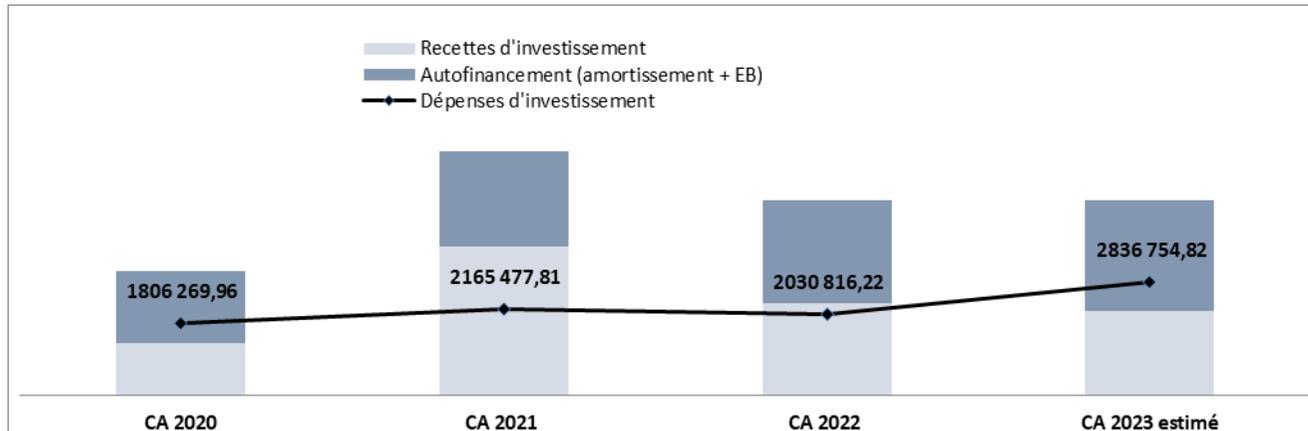
	2020	2021	2022	2023 estimé
F.C.T.V.A.	136 971,00	187 187,00	185 128,00	218 119,96
Taxe d'aménagement	235 814,20	286 873,75	312 743,41	338 380,53
Excédents de fonctionnement capitalisés	821 800,06	3 000 000,00	1 500 000,00	1 300 000,00
Subventions Etat et établissements nationaux			59 511,07	11 702,25
Subventions Région			2 500,00	2 500,00
Subventions du Département	53 691,00	60 830,00	139 577,80	92 586,94
Subvention Autres	-	18 000,00		11 091,20
Dotat° équipt territoires ruraux	18 114,45	149 368,62	78 261,07	25 792,77
DSIL				42 000,00
Fonds de concours				32 423,00
1342 - Amendes de police	29 428,00		22 174,00	28 156,00
2188 - Autres immobilisation			1 497,14	
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 158,62	695,16	794,61	
Total général	1 296 977,33	3 702 954,53	2 302 187,10	2 102 752,65

Estimation des recettes réelles d'investissement 2023



*L'endettement de la commune

De 2018 à 2023, La commune de LEOGNAN a poursuivi son programme d'investissements sans faire appel à un nouvel emprunt.



B.1.2. ORIENTATIONS 2024 – LA RECHERCHE SYSTEMATIQUE DE SUBVENTIONS

Plusieurs sources de financement peuvent être rappelées ici.

***La recherche systématique de financements extérieurs** sera poursuivie notamment auprès du Conseil Départemental, de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Etat mais aussi de l'Europe via les fonds européens ou encore de la Communauté de Communes de Montesquieu au titre des fonds de concours.

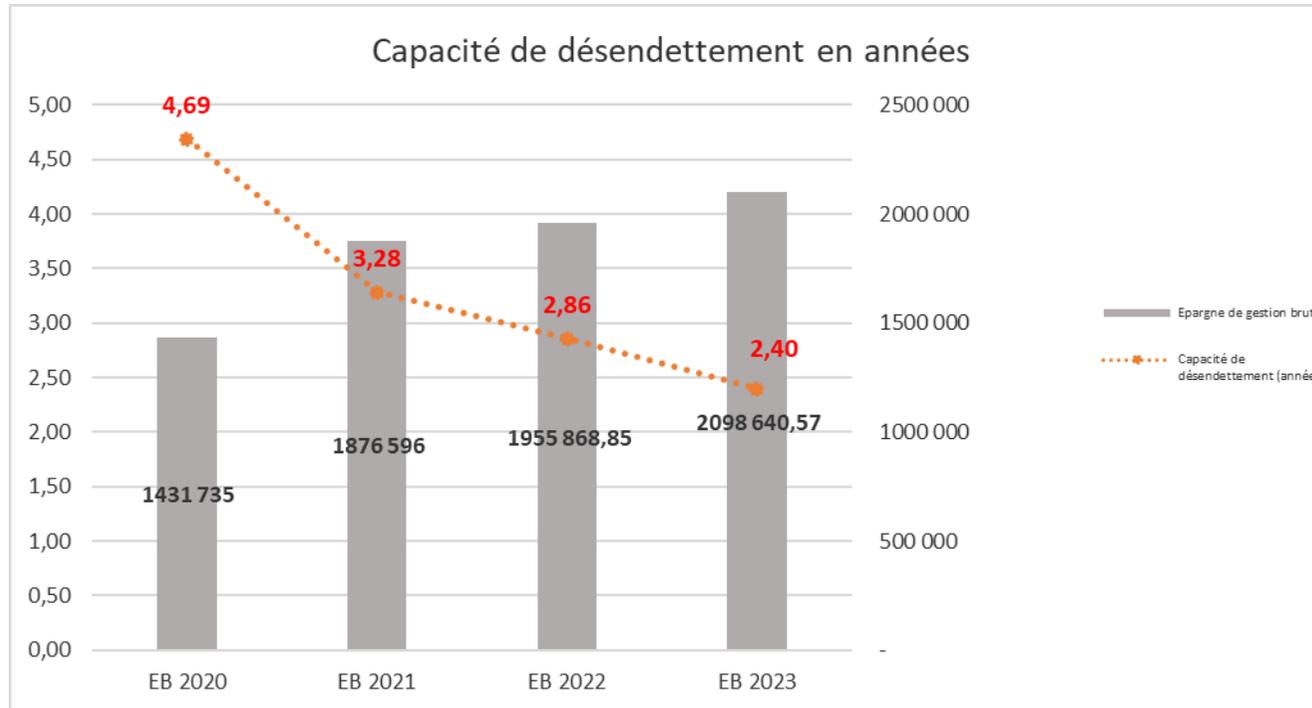
L'Agence de l'Eau Adour Garonne a également été sollicitée pour le projet de requalification du centre-bourg sur son volet renaturation et gestion des eaux pluviales.

***Les reports de crédits de recettes 2023** sur le budget 2024 sont les suivants :

- Report de subventions acquises : 364 969,91 €
- Affectation du résultat 2023 provenant du fonctionnement : 1 300 000 €
- Résultat d'investissement 2023 estimé : 2 388 596,83 €

***Enfin, les autres recettes estimées pour 2024** sont les suivantes :

- FCTVA : 100 000 €
- Taxe d'aménagement : 100 000 €



-Le profil d'extinction des emprunts en cours est présenté dans le tableau ci-après :

Organisme prêteur	N° contrat	Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat	Capital emprunté	Nature de taux	Taux d'intérêts initial	Durée
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON512122EUR	Investissements 2016	26/09/2016	300000	300000	Fixe	1,33	240
DSB BDR ALIS FINANCEMENT - CE	0975037	Investissement 2017	24/10/2017	350000	350000	Fixe	1,61	240
DSB BDR ALIS FINANCEMENT - CE	9991512	Investissements 2017	04/08/2017	1800000	1800000	Fixe	1,74	300
SA LA POSTE LEOGNAN	MON509525EUR	Investissements 2015	06/11/2015	200000	200000	Fixe	2	180
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON234938RUR	2005/EMPRUNT 2ème PHASE	24/10/2005	490000	490000	Fixe	3,27	360
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	0241071/001	2005-DEPENSES INVEST	13/07/2005	500000	500000	Fixe	3,31	360
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON271568EUR	Investissements 2010	15/07/2010	500000	500000	Fixe	3,53	240
SA LA POSTE LEOGNAN	MON280462EUR/0299630/001	INVESTISSEMENTS 2013	12/08/2013	620000	620000	Fixe	3,64	180
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON266822EUR	Investissements 2009	02/12/2009	150000	150000	Fixe	3,94	180
Etablissement CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	1236189	INVESTISSEMENT 2012	10/12/2012	100000	100000	Fixe	3,95	180
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MIN243120EUR	INVESTISSEMENT 2007	08/11/2006	606693,68	606693,68	Fixe	4,2	276
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON245820EUR/0257809	DEPENSES INVEST 2004	18/05/2004	738000	738000	Fixe	4,27	276
DSB BDR ALIS FINANCEMENT - CE	20300130	INVEST. 2001 RENEGOCIE	08/02/2001	554246,95	554246,95	Fixe	4,5	312
DSB BDR ALIS FINANCEMENT - CE	20300131	INVESTISSEMENT 2000	20/05/2000	1077260,1	1077260,1	Fixe	4,5	312
CREDIT FONCIER DE FRANCE	00001339792F	Investissements 2011	01/07/2011	450000	450000	Fixe	4,54	240
DSB BDR ALIS FINANCEMENT - CE	8558382	Investissements 2009	17/08/2009	170000	170000	Fixe	4,56	180
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MIN254522EUR	97 INVESTISSEMENT 2007	18/12/2007	980000	980000	Fixe	4,69	300
SA CREDIT AGRICOLE	00083778550	Investissement commune 2012	07/12/2011	420000	420000	Fixe	5,22	240
SA CREDIT AGRICOLE	0086524697	Investissements Commune 2012	04/06/2012	500000	500000	Fixe	5,29	183
SA CREDIT LOCAL DE FRANCE CAECL	5011397401A	INVEST. COMMUNAUX	01/01/1999	419234,8	419234,8	Fixe	5,61	300

-Les intérêt des emprunts contractés représenteront en 2024 la somme de 163 000€ environ, en baisse constante.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Interêts	162 850,73	142 248,58	121 856,30	101 324,28	82 131,23	62 944,14	49 637,63	38 621,26	27 999,32	20 289,32	16 501,67
2005/EMPRUNT 2ème PHASE	9 392,31	8 778,18	8 160,30	7 511,51	6 849,01	6 115,01	5 363,97	4 575,37	3 757,61	2 877,91	1 965,01
2005-DEPENSES INVEST	9 701,21	9 066,89	8 428,68	7 758,56	7 074,26	6 316,12	5 540,37	4 725,84	3 881,18	2 972,55	2 029,62
97 INVESTISSEMENT 2007	23 001,22	20 800,86	18 562,08	16 216,44	13 797,41	11 183,94	8 486,13	5 659,56	2 706,50	197,78	
DEPENSES INVEST 2004	11 748,72	9 994,07	8 185,40	6 286,29	4 303,98	2 198,45					
INVEST. 2001 RENEGOCIE	7 383,95	6 034,23	4 623,76	3 149,83	1 609,78						
INVESTISSEMENT 2000	14 351,81	11 728,42	8 986,98	6 122,17	3 128,31						
INVESTISSEMENT 2007	12 888,48	11 680,55	10 421,89	9 110,37	7 743,76	6 319,75	4 835,94	3 289,80	1 678,87		
INVESTISSEMENT 2012	1 578,28	1 286,60	983,39	668,21	340,51						
Investissement 2017	3 838,86	3 557,10	3 275,34	2 993,58	2 711,86	2 430,10	2 148,34	1 866,58	1 584,86	1 303,10	1 021,34
Investissement commune 2012	10 958,96	9 820,32	8 622,24	7 361,62	6 035,19	4 639,53	3 171,01	1 625,84			
Investissements 2009	1 492,12	400,57									
Investissements 2010	5 944,01	5 032,70	4 137,94	3 243,19	2 355,17	1 453,67	558,92				
Investissements 2011	8 308,20	7 249,81	6 214,13	5 178,44	4 154,10	3 107,06	2 071,38	1 035,69			
INVESTISSEMENTS 2013	7 146,53	5 642,00	4 137,47	2 632,93	1 128,39						
Investissements 2015	1 766,67	1 500,00	1 233,33	966,67	700,00	433,33	166,67				
Investissements 2016	2 518,70	2 319,18	2 119,70	1 920,18	1 720,70	1 521,18	1 321,70	1 122,18	922,70	723,18	523,70
Investissements 2017	23 490,00	22 237,20	20 984,40	19 731,60	18 478,80	17 226,00	15 973,20	14 720,40	13 467,60	12 214,80	10 962,00
Investissements Commune 2012	7 340,70	5 119,90	2 779,27	472,69							

- **Le remboursement du capital des emprunts s'élèvera en 2024 à 539 000€ environ, en baisse constante également.**

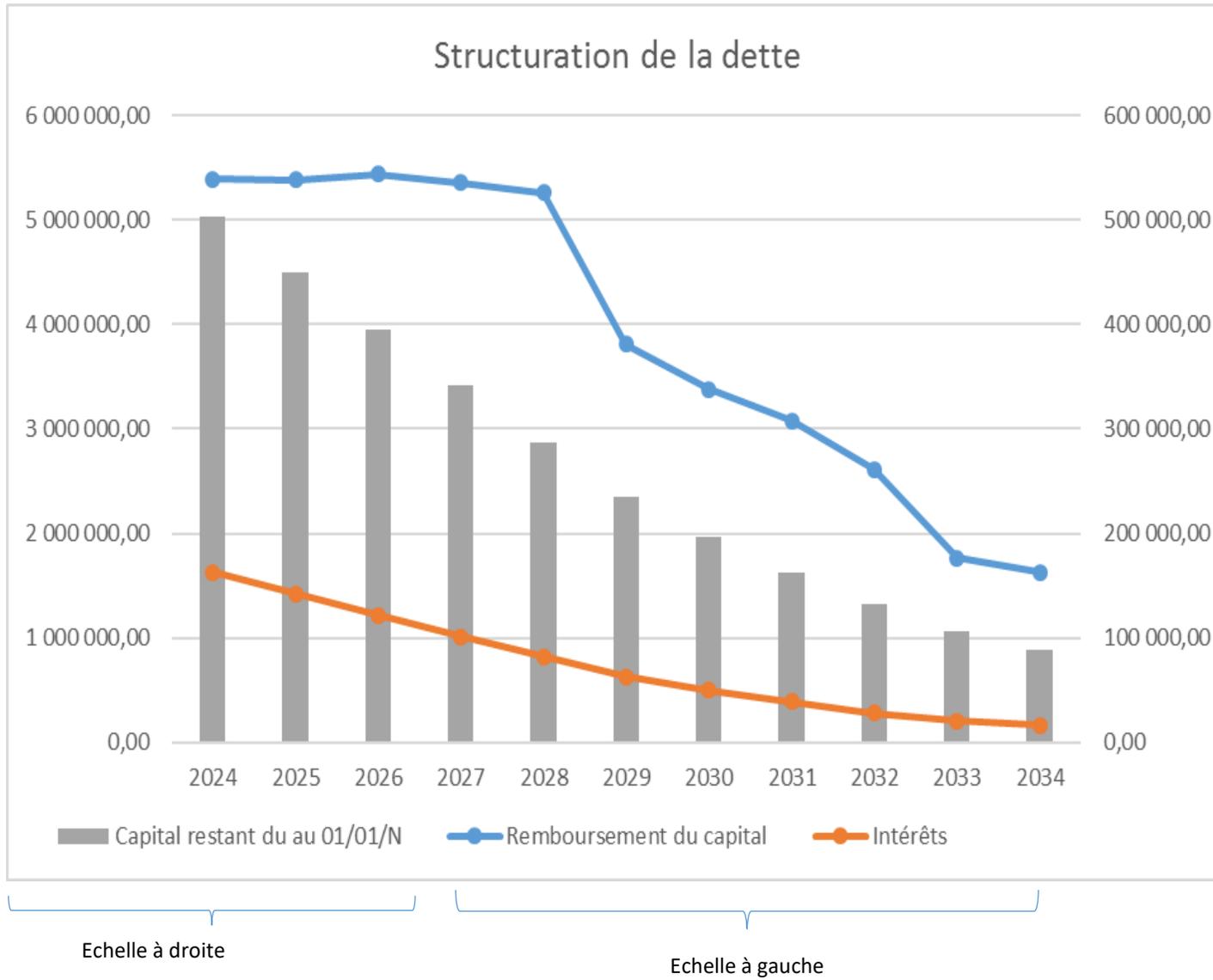
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Remboursement du capital	539 075,33	538 595,85	544 027,94	535 794,95	526 375,76	381 087,75	338 208,81	308 157,26	261 565,65	176 633,83	162 913,61
2005/EMPRUNT 2ème PHASE	17 749,32	18 636,79	19 568,63	20 547,06	21 574,41	22 653,13	23 785,79	24 975,08	26 223,83	27 535,02	28 911,77
2005-DEPENSES INVEST	18 111,57	19 017,15	19 968,01	20 966,41	22 014,73	23 115,47	24 271,24	25 484,80	26 759,04	28 096,99	29 501,84
97 INVESTISSEMENT 2007	44 151,59	46 259,02	48 467,04	50 780,43	53 204,25	55 743,75	58 404,50	61 192,21	64 112,99	66 501,82	
DEPENSES INVEST 2004	39 788,11	41 777,52	43 866,40	46 059,72	48 362,71	50 780,65					
INVEST. 2001 RENEGOCIE	29 993,93	31 343,65	32 754,12	34 228,05	35 768,10						
INVESTISSEMENT 2000	58 297,56	60 920,95	63 662,39	66 527,20	69 521,06						
INVESTISSEMENT 2007	28 760,18	29 968,11	31 226,77	32 538,29	33 904,90	35 328,91	36 812,72	38 358,86	39 969,79		
INVESTISSEMENT 2012	7 384,41	7 676,09	7 979,30	8 294,48	8 622,18						
Investissement 2017	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
Investissement commune 2012	21 813,09	22 951,73	24 149,81	25 410,43	26 736,86	28 132,52	29 601,04	31 146,31			
Investissements 2009	25 201,53	10 000,00									
Investissements 2010	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00				
Investissements 2011	22 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00			
INVESTISSEMENTS 2013	41 333,34	41 333,34	41 333,34	41 333,34	41 333,24						
Investissements 2015	13 333,32	13 333,32	13 333,32	13 333,32	13 333,32	13 333,32	13 333,52				
Investissements 2016	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Investissements 2017	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
Investissements Commune 2012	41 157,38	43 378,18	45 718,81	23 776,22							

- Ainsi les annuités globales d'emprunt (capital + intérêts) sont les suivantes, hors nouvel emprunt, pour un montant estimé en 2024 à 737 000€ environ.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2005/EMPRUNT 2ème PHASE	27 141,63	27 414,97	27 728,93	28 058,57	28 423,42	28 768,14	29 149,76	29 550,45	29 981,44	30 412,93	30 876,78
2005-DEPENSES INVEST	27 812,78	28 084,04	28 396,69	28 724,97	29 088,99	29 431,59	29 811,61	30 210,64	30 640,22	31 069,54	31 531,46
97 INVESTISSEMENT 2007	67 152,81	67 059,88	67 029,12	66 996,87	67 001,66	66 927,69	66 890,63	66 851,77	66 819,49	16 699,60	
DEPENSES INVEST 2004	51 536,83	51 771,59	52 051,80	52 346,01	52 666,69	52 979,10					
INVEST. 2001 RENEGOCIE	37 377,88	37 377,88	37 377,88	37 377,88	37 377,88						
INVESTISSEMENT 2000	72 649,37	72 649,37	72 649,37	72 649,37	72 649,37						
INVESTISSEMENT 2007	41 648,66	41 648,66	41 648,66	41 648,66	41 648,66	41 648,66	41 648,66	41 648,66	41 648,66		
INVESTISSEMENT 2012	8 962,69	8 962,69	8 962,69	8 962,69	8 962,69						
Investissement 2017	21 338,86	21 057,10	20 775,34	20 493,58	20 211,86	19 930,10	19 648,34	19 366,58	19 084,86	18 803,10	18 521,34
Investissement commune 2012	32 772,05	32 772,05	32 772,05	32 772,05	32 772,05	32 772,05	32 772,05	32 772,15			
Investissements 2009	26 693,65	10 400,57									
Investissements 2010	30 944,01	30 032,70	29 137,94	28 243,19	27 355,17	26 453,67	25 558,92				
Investissements 2011	30 808,20	29 749,81	28 714,13	27 678,44	26 654,10	25 607,06	24 571,38	23 535,69			
INVESTISSEMENTS 2013	48 479,87	46 975,34	45 470,81	43 966,27	42 461,63						
Investissements 2015	15 099,99	14 833,32	14 566,65	14 299,99	14 033,32	13 766,65	13 500,19				
Investissements 2016	17 518,70	17 319,18	17 119,70	16 920,18	16 720,70	16 521,18	16 321,70	16 122,18	15 922,70	15 723,18	15 523,70
Investissements 2017	95 490,00	94 237,20	92 984,40	91 731,60	90 478,80	89 226,00	87 973,20	86 720,40	85 467,60	84 214,80	82 962,00
Investissements Commune 2012	48 498,08	48 498,08	48 498,08	24 248,91							
Total général anuité	701 926,06	680 844,43	665 884,24	637 119,23	608 506,99	444 031,89	387 846,44	346 778,52	289 564,97	196 923,15	179 415,28

- Enfin, le **Capital Restant Dû** au 01/01/N est de 5 032 000€ environ en 2024.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2005/EMPRUNT 2ème PHASE	282 517,92	264 768,60	246 131,81	226 563,18	206 016,12	184 441,71	161 788,58	138 002,79	113 027,71	86 803,88	59 268,86
2005-DEPENSES INVEST	288 283,30	270 171,73	251 154,58	231 186,57	210 220,16	188 205,43	165 089,96	140 818,72	115 333,92	88 574,88	60 477,89
97 INVESTISSEMENT 2007	498 817,60	454 666,01	408 406,99	359 939,95	309 159,52	255 955,27	200 211,52	141 807,02	80 614,81	16 501,82	
DEPENSES INVEST 2004	270 635,11	230 847,00	189 069,48	145 203,08	99 143,36	50 780,65					
INVEST. 2001 RENEGOCIE INVESTISSEMENT 2000	164 087,85	134 093,92	102 750,27	69 996,15	35 768,10						
INVESTISSEMENT 2007	318 929,16	260 631,60	199 710,65	136 048,26	69 521,06						
INVESTISSEMENT 2012	306 868,53	278 108,35	248 140,24	216 913,47	184 375,18	150 470,28	115 141,37	78 328,65	39 969,79		
Investissement 2017	39 956,46	32 572,05	24 895,96	16 916,66	8 622,18						
Investissement commune 2012	245 000,00	227 500,00	210 000,00	192 500,00	175 000,00	157 500,00	140 000,00	122 500,00	105 000,00	87 500,00	70 000,00
Investissements 2009	209 941,79	188 128,70	165 176,97	141 027,16	115 616,73	88 879,87	60 747,35	31 146,31			
Investissements 2010	35 201,53	10 000,00									
Investissements 2011	175 000,00	150 000,00	125 000,00	100 000,00	75 000,00	50 000,00	25 000,00				
INVESTISSEMENTS 2013	180 000,00	157 500,00	135 000,00	112 500,00	90 000,00	67 500,00	45 000,00	22 500,00			
Investissements 2015	206 666,60	165 333,26	123 999,92	82 666,58	41 333,24						
Investissements 2016	93 333,44	80 000,12	66 666,80	53 333,48	40 000,16	26 666,84	13 333,52				
Investissements 2017	195 000,00	180 000,00	165 000,00	150 000,00	135 000,00	120 000,00	105 000,00	90 000,00	75 000,00	60 000,00	45 000,00
Investissements Commune 2012	1 368 000,00	1 296 000,00	1 224 000,00	1 152 000,00	1 080 000,00	1 008 000,00	936 000,00	864 000,00	792 000,00	720 000,00	648 000,00
Total général	5 032 269,88	4 493 194,55	3 954 598,70	3 410 570,76	2 874 775,81	2 348 400,05	1 967 312,30	1 629 103,49	1 320 946,23	1 059 380,58	882 746,75



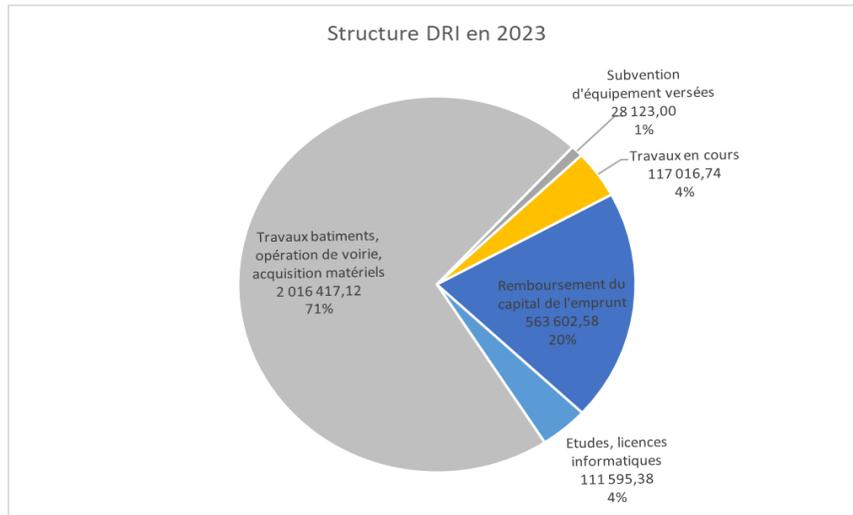
B.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT : LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET LA RENOVATION ENERGETIQUE

Le projet de Compte Administratif 2023 permet d'estimer les dépenses à 2 030 000€ environ, soit une baisse de – 6,22 %. Le détail par chapitres est le suivant :

chapitre		Arrêt comptes 31/12/2023
20	Immobilisations incorporelles	111 595,38
204	Subvention d'équipement versées	28 123,00
21	Immobilisations corporelles	2 016 417,12
23	Immobilisations en cours	117 016,74
16	Emprunts et dettes assimilées - remboursement du capital des emprunts	563 602,58
Dépenses réelles d'investissement		2 836 754,82

B.2.1. EVOLUTION DE QUELQUES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

On note que les immobilisations corporelles, c'est-à-dire les travaux effectués, représentent environ 76,2% de l'ensemble des dépenses. Les immobilisations incorporelles correspondent aux études et représentent environ 3,93%.



Le détail par chapitre est le suivant :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 estimé
20 Immobilisations incorporelles	78 331,53	100 388,91	133 396,23	111 595,38
204 Subvention d'équipement versées			43 583,41	28 123,00
21 Immobilisations corporelles	615 683,45	1 237 942,06	1 273 466,05	2 016 417,12
23 Immobilisations en cours	566 720,18	267 215,79	5 145,00	117 016,74
Total des dépenses d'investissement	1 260 735,16	1 605 546,76	1 455 590,69	2 273 152,24

On peut illustrer ces chiffres par le détail suivant, retraçant l'ensemble des actions portées par la collectivité sur l'année 2023.

***EN MATIERE D'ETUDES, ONT ETE MENEES LES ACTIONS SUIVANTES :**

- ✓ La révision générale du PLU
- ✓ La Maitrise d'ouvrage des projets suivants :
 - Domaine de Pontaulic : logement du gardien et toiture de la maison de maître
 - Domaine de Pontaulic : étude de faisabilité de l'aménagement du Domaine
 - Travaux de requalification du centre bourg
 - Tribune du stade du Bourg
 - Etude de faisabilité d'un terrain synthétique

***EN MATIERE DE TRAVAUX**

BATIMENTS

- ✓ La réfection des chéneaux sur la toiture de l'Hôtel de Ville, la fin des remplacements des menuiseries et l'installation d'une baie informatique au bâtiment Naudet
- ✓ Parc de la Mairie : aire de jeux
- ✓ Préfabriqués : remplacement des menuiseries
- ✓ Salle Bruno VAYS : création de toilettes
- ✓ Pontaulic : début des travaux dans le logement du gardien
- ✓ Cimetière Grand Air : portail automatique
- ✓ Ecoles : informatiques, VPI, tablettes, mobiliers, meuble de pré tri pour les antennes de la restauration scolaire, armoires restauration scolaire et chariots bain marie pour les écoles maternelles, travaux pompes à chaleur
- Jean JAURES : Modification du self, réfection d'une partie de la toiture (phase 1), volets roulants
- Marcel PAGNOL : Réfection grille protection satellite

Pauline KERGOMARD : réfection de la salle 5

- ✓ Cuisines centrales : pose d'une pompe à chaleur, centrale froide, marmite, achat d'un véhicule
- ✓ Maison des jeunes : signalétique pour la circulations douces, acquisition d'une armoire et du matériel pour la réalisation de podcasts
- ✓ Maison des associations : réfection de la couverture et isolation de la toiture, mise en place d'un velux et désenfumage
- ✓ ECGB : matériels bibliothèque, chariot à livre, mobiliers pour la cafétéria, 5 xylophones

MOBILITES DOUCES

- ✓ Pistes cyclables : fin des travaux de pistes cyclables : chemin de Gazin, chemin des Terres Rousses, rue Rambaud
- ✓ Acquisition de 2 vélos électriques

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- ✓ Stade du bourg : désamiantage des tribunes, éclairage piste et terrain



- ✓ Salle G. BAYLE : fin des travaux d'isolation du plafond
- ✓ Tennis couvert à POZZOBON : remplacements de 5 projecteurs LED

CITOYENNETE, DEVELOPPEMENT DURABLE

- ✓ Finalisation des projets du Budget Participatif
- ✓ Finalisation du projet du Jardin partagé des Bérines
- ✓ Finalisation du projet du Jardin forêt de Pontaulic

AMENAGEMENTS

- ✓ Parking vélos – trottinettes avenue Marechal de Lattre de TASSIGNY
- ✓ Réfection avenue de la Duragne, chemin du Coquillat, des rues Louise Michel, Ecureuil, Hautes Graves, Clair Bois, Châtaigneraie...
- ✓ Création d'un parking à l'école Jean Jaurès
- ✓ Renouvellement du parc d'éclairage public
- ✓ Travaux d'extension du réseau de distribution électrique
- ✓ Aménagements sécuritaires avenue de Bordeaux
- ✓ Réhabilitation îlot route de Loustalade
- ✓ Marquage au sol et signalisation (rue du Prince Noir)
- ✓ Plaques de rue, panneaux, poteaux d'incendie
- ✓ Eclairage Solaire allée Collège F. MAURIAC, Allée Parc CASTAGNETO
- ✓ Matériels : rouleau compresseur, achat d'un tracteur compact pour les stades, de tondeuses, taille haies, 2 bennes amovibles, débroussailleurs, désherbeur, souffleurs plateau de transport amovibles véhicules, acquisitions de tables pour les manifestations,
- ✓ Préparation aménagement rond-point rd109 et rd651 - LA BREDE



Rue du Prince Noir



Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny

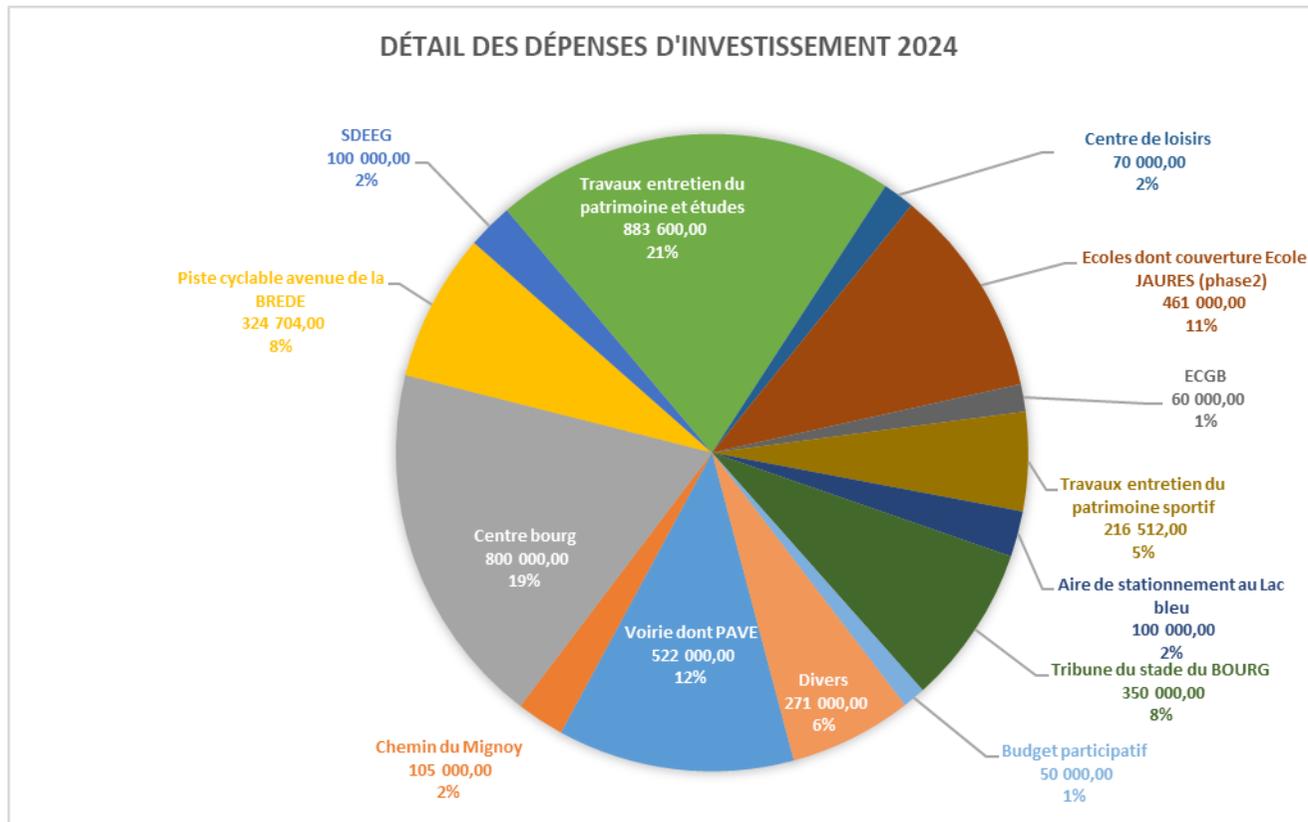
B.2.2. ORIENTATIONS 2024

*Restes A Réaliser 2023

Il convient tout d'abord de rappeler que les Restes A réaliser (RAR) sont des dépenses engagées sur 2023 mais non payées. Ces projets sont en cours et restent inscrits budgétairement sur 2024 à hauteur de **1 451 338,59 €**.

*ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT 2024

L'enveloppe consacrée à l'investissement 2024 a été estimée à environ **4 313 816 €** et pourrait être ventilée comme suit :



Les projets d'investissement envisagés pour 2024 sont les suivants :

ETUDES

- ✓ Divers (diagnostics, assistance à maîtrise d'ouvrage...) : 65 000 € TTC
- ✓ Etude de faisabilité/maitrise d'œuvre pour le centre de loisirs : 70 000 € TTC

AMENAGEMENTS - TRAVAUX

AMENAGEMENT

- ✓ Requalification du centre-bourg – phase 1 - 800 000 € TTC
- ✓ Piste cyclable avenue de la BREDE : 324 704 € TTC
- ✓ Aire de stationnement du Lac Bleu : 100 000 € TTC

ECOLES

- ✓ Couvertures Ecole Jean Jaurès - Phase 2 – 327 000€ TTC
- ✓ Programme pluriannuel de rénovation des écoles (travaux, informatique, mobilier) : 134 000 € TTC

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- ✓ Rénovation et mise aux normes des tribunes du stade du bourg et des vestiaires : 350 000 € TTC
- ✓ Programme pluriannuel de rénovation des équipements sportifs : 216 512 € TTC

ENTRETIEN DU PATRIMOINE BATI ET DU MATERIEL

- ✓ Travaux de sobriété énergétique : 300 000 € TTC
- ✓ Renouvellement divers (informatique, mobiliers, matériels techniques et pour l'activité des services) : 245 000€ TTC
- ✓ Hôtel de ville : 154 000 € TTC
- ✓ Restauration collective : 120 000 € TTC
- ✓ Espace Georges Brassens : 60 000 € TTC



- ✓ Village Entreprises : 20 000€ TTC
- ✓ Presbytère : 50 000 € TTC
- ✓ Travaux et études divers – 74 600€ TTC
- ✓ Accessibilité (ADAP) : 100 000 € TTC

VOIRIE - MOBILITES DOUCES

- ✓ Rééquilibrage de la chaussée chemin de Mignoy : 105 000€ TTC
- ✓ Enrobés, aménagement routiers divers, signalisation - 422 000€ TTC
- ✓ Réseaux d'électrification SDEEG - 100 000 € TTC
- ✓ Accessibilité (PAVE) : 100 000 € TTC

AUTRES ACTIONS

- ✓ Budget Participatif : 50 000€ TTC
- ✓ Solidarités : 6 000 € TTC
- ✓ Cimetières : investissement divers (reprise de concession, plans) : 20 000€ TTC

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le



ID : 033-213302383-20240311-2024_01-DE

III. AUTRES BUDGETS : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A. BUDGET AUTONOME ASSAINISSEMENT : LA MISE EN CONFORMITE DE LA STATION D'EPURATION

Le budget assainissement est principalement impacté par le démarrage des travaux de la STEP en 2022 et la révision du schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales, permettant désormais d'avoir une vision stratégique de l'état du patrimoine de la collectivité, et de prioriser les travaux les plus urgents.

La balance générale du budget 2023 en matière d'assainissement est la suivante :

Balance générale du budget assainissement 2023 (exécution du budget hors RAR)

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	337 389,80 €	656 443,61 €
	Section d'investissement	4 824 465,75 €	5 807 214,91 €
REPORT EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement (002)		435 949,55
	Report en section d'investissement (001)	158 654,47	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	337 389,80 €	1 092 393,16 €
	Section d'investissement	4 983 120,22 €	5 807 214,91 €
	TOTAL CUMULE	5 320 510,02 €	6 899 608,07 €

1) La section de fonctionnement

*Recettes de fonctionnement

Le projet de CA 2023 fait apparaître une baisse des recettes de fonctionnement avec un total estimé de 532 177,96 € contre 733 949,26 € en 2022 et 695 719,64 € en 2021.

La régularité du versement des acomptes est à vérifier et la commune relance en 2024 sa campagne de titrage des PFAC.

La principale recette est constituée par la vente de prestations de service, c'est-à-dire les abonnements et consommations payés par les abonnés.

Les recettes liées aux factures d'eau représentent 97,56%.

chapitre		CA 2021	CA 2022	Arrêt comptes 31/12/2023 estimé
70	Produits des services et du domaine	500 539,01	701 882,11	532 177,96
74	Dotations, subventions, participations		15220	
77	Produits exceptionnels	195 180,63	16 847,15	
78	Reprises sur amortissements et provisions		34 369,49	36 712,40
Recettes réelles de fonctionnement		695 719,64	768 318,75	568 890,36

***Dépenses de fonctionnement**

La répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre est la suivante :

chapitre		CA 2021	CA 2022	Arrêt comptes 31/12/2023 estimé
011	Charges à caractère général	13 432,99	15 550,79	6 919,69
65	Autres charges de gestion courante	2 745,00		
66	Charges financières	115 800,35	199 554,26	144 217,00
042	opérations d'ordre de transfert entre section		184 997,85	175 882,12
67	Charges exceptionnelles			2 800,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		36 712,40	7 570,99
Dépenses réelles de fonctionnement		131 978,34	436 815,30	337 389,80

Les charges à caractère général représentent 2% des dépenses (analyse de risque, contrôles d'installation, rédaction RPQS...).

Les charges financières représentent 43% des dépenses.

Le reste représente des opérations dites d'ordre, notamment des amortissements et provisions pour risques.

2) La section d'investissement

*Recettes d'investissement

La principale recette est constituée par la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 4 750 000 € et des subventions.

chapitre		CA 2021	CA 2022	Arrêt comptes 31/12/2023 estimé	RAR 2023 estimé
16	Emprunts et dettes assimilés	-	500 000,00	4 250 000,00	
10	dotations, fonds divers et réserves	11 200,00	100 800,00	211 200,00	
13	Subvention investissement	-	812 908,10	859 275,40	1 689 688,50
23	Immobilisations en cours			5 482,85	
041	Opérations patrimoniales			105 374,54	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	185 026,93	184 997,85	175 882,12	
Recettes réelles de fonctionnement		196 226,93	1 598 705,95	5 607 214,91	1 689 688,50

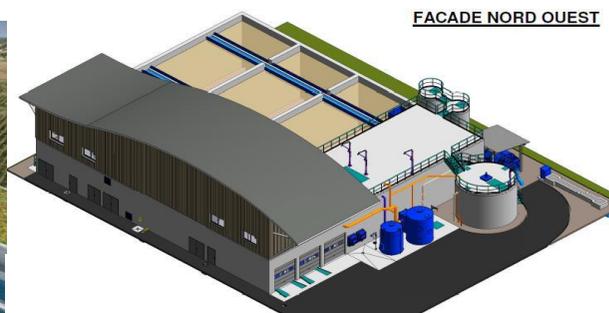
Les restes à réaliser 2023 s'élèvent 1 689 688,50 € dont le détail est le suivant :

- Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne pour le schéma directeur : 52 500 €
- Subvention Agence de l'Eau pour la réhabilitation de la station d'épuration : 1 287 188,50 €
- Conseil Départemental pour la réhabilitation de la station d'épuration : 350 000 €

*Dépenses d'investissement

L'année 2023 a été marquée par les travaux de réhabilitation et de mise en conformité de la STEP. Le montant des travaux réalisés en 2023 est d'environ 4,4 millions d'euros.

Ces travaux se poursuivront pour une mise en service en 2024.



Par ailleurs, la commune a lancé la révision de son schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, pour la somme de 180 000 euros.

Les objectifs sont notamment les suivants :

- inventer les pollutions domestiques et industrielles émises, et à traiter
- établir un diagnostic de l'état de fonctionnement des réseaux d'assainissement EU et EP et de la station d'épuration
- prévoir l'évolution des structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'agglomération
- élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés

Ainsi, la répartition des dépenses d'investissement par chapitres est la suivante :

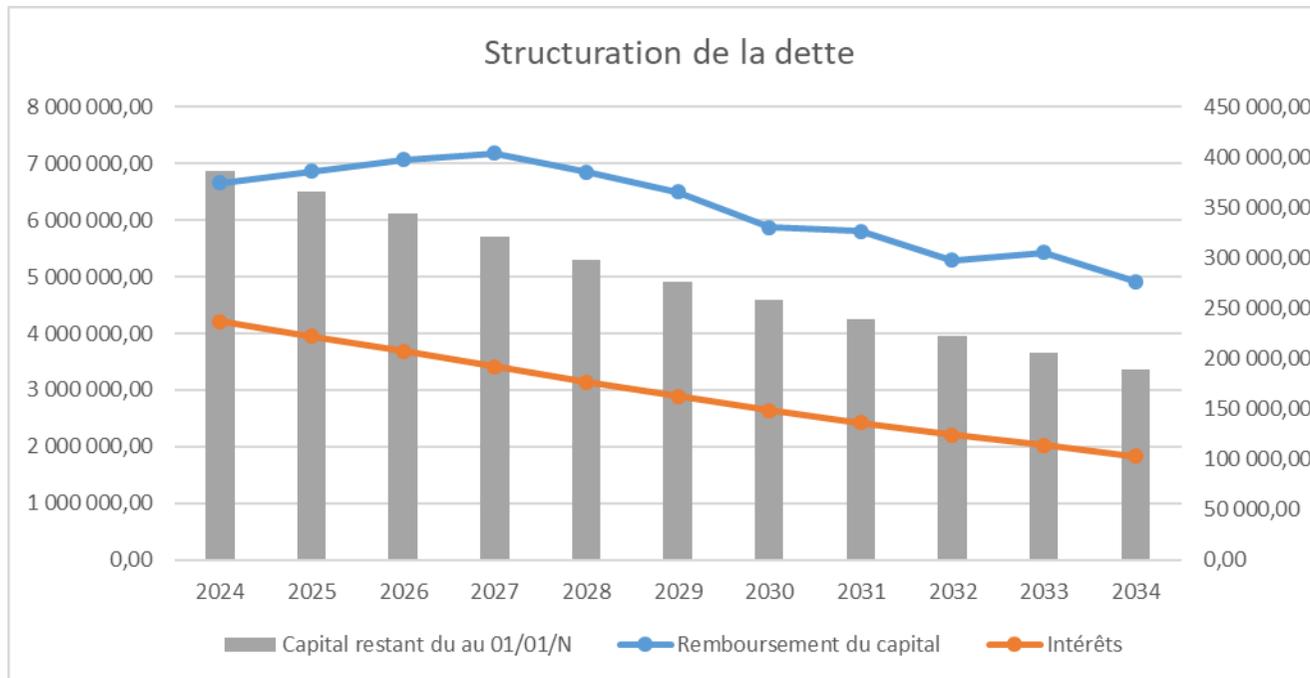
chapitre		CA 2021	CA 2022	Arrêt comptes 31/12/2023 estimé	RAR 2023 estimé
20	Immobilisations incorporelles	75 034,90	110 560,87	50 500,15	71 057,34
21	Immobilisations corporelles	43 302,41	4 540,40	17 710,27	39 944,04
23	Immobilisations en cours	9 400,00	703 042,59	4 333 698,58	1 242 594,85
16	Emprunts et dettes assimilés	206 541,32	213 933,06	221 628,96	
10	dotations, fonds divers et réserves		78 400,00		
13	Subvention investissement		11 200,00		
Dépenses réelles de fonctionnement		334 278,63	1 121 676,92	4 623 537,96	1 353 596,23

Les restes à réaliser 2023 s'élèvent à 1 353 596,23 € dont le détail est le suivant :

- Travaux réhabilitation station d'épuration : 1 281 198,51 €
- Schéma directeur assainissement et eaux pluviales : 58 128,84 €
- Travaux Centre techniques eaux usées : 14 268,88

3) Le profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction des emprunts en cours sur le budget assainissement de la commune est présenté dans le tableau ci-après :



Capital restant dû au 01/01/N	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION - BANQUE DES TERRITOIRES	4 750 000,00	4 605 198,31	4 457 423,41	4 306 587,90	4 152 601,80	3 995 372,48	3 834 804,59	3 670 799,98	3 503 257,60	3 332 073,45	3 157 140,47
REHABILITATION STATION EPURATION	4 750 000,00	4 605 198,31	4 457 423,41	4 306 587,90	4 152 601,80	3 995 372,48	3 834 804,59	3 670 799,98	3 503 257,60	3 332 073,45	3 157 140,47
CREDIT FONCIER DE FRANCE	526 055,61	492 776,58	458 189,83	422 186,03	384 736,56	345 783,28	305 286,15	263 142,26	219 305,77	173 708,60	126 290,99
2005 - DEPENSES INVEST.	262 260,76	244 676,17	226 411,06	207 439,09	187 732,90	167 264,08	146 003,12	123 919,36	100 980,96	77 154,84	52 406,65
INVESTISSEMENT 2006	263 794,85	248 100,41	231 778,77	214 746,94	197 003,66	178 519,20	159 283,03	139 222,90	118 324,81	96 553,76	73 884,34
DSB BDR ALIS FINANCEMENT - CE	82 309,03	61 703,76	40 146,95	17 594,69							
Investissements 2012	82 309,03	61 703,76	40 146,95	17 594,69							
SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	851 279,67	777 167,62	700 731,56	621 860,72	540 439,15	469 167,12	395 727,08	319 984,55	241 839,99	161 178,60	77 880,02
Dépenses Investissement EMPT 2002 RENEGOCIE-2 phase	301 868,11	277 130,48	251 316,76	224 380,14	196 271,78	166 940,71	136 333,74	104 395,37	71 067,68	36 290,24	
Investissements 2009	365 125,88	336 297,26	306 728,73	276 380,56	245 210,88	213 175,57	180 228,15	146 319,64	111 398,42	75 410,12	38 297,43
INVESTISSEMENT 2007	138 539,09	128 643,44	118 747,79	108 852,14	98 956,49	89 050,84	79 165,19	69 269,54	59 373,89	49 478,24	39 582,59
SA CREDIT AGRICOLE	565 299,35	480 222,42	391 191,22	298 019,75	200 513,17	98 467,72	50 383,54	0,00			
Assainissement 2012	223 962,68	196 639,18	167 889,40	137 638,88	105 809,28	72 318,17	37 078,83	0,00			
INVESTISSEMENT 2003	53 378,18	43 595,68	33 385,68	22 729,50	11 607,65						
INVESTISSEMENT 2004	203 945,00	166 747,38	127 834,95	87 128,66	44 545,81	0,00					
Investissements	84 013,49	73 240,18	62 081,19	50 522,71	38 550,43	26 149,55	13 304,71				
SA LA POSTE LEOGNAN	98 000,00	78 400,00	58 800,00	39 200,00	19 600,00						
Investissements 2013	98 000,00	78 400,00	58 800,00	39 200,00	19 600,00						
Total général	6 872 943,66	6 495 468,69	6 106 482,97	5 705 449,09	5 297 890,68	4 908 790,60	4 586 201,36	4 253 926,79	3 964 403,36	3 666 960,65	3 361 311,48

-la projection des intérêts et du remboursement du capital des emprunts sont repris dans le tableau suivant :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Remboursement du capital	374 480,19	385 844,63	397 739,28	404 102,77	385 465,61	365 396,82	330 435,08	326 602,26	297 442,71	305 649,17	318,50
2005 - DEPENSES INVEST.	17 584,59	18 265,11	18 971,97	19 706,19	20 468,82	21 260,96	22 083,76	22 938,40	23 826,12	24 748,19	25 705,94
Assainissement 2012	25 967,97	27 323,50	28 749,78	30 250,52	31 829,60	33 491,11	35 239,34	37 078,83			
Dépenses Investissement	24 737,63	25 813,72	26 936,62	28 108,36	29 331,07	30 606,97	31 938,37	33 327,69	34 777,44	36 290,24	
EMPT 2002 RENEGOCIE-2 phase	10 650,15	11 158,16	11 690,40	12 247,88							
INVESTISSEMENT 2003	9 782,50	10 210,00	10 656,18	11 121,85	11 607,65						
INVESTISSEMENT 2004	35 558,37	37 197,62	38 912,43	40 706,29	42 582,85	44 545,81					
INVESTISSEMENT 2006	15 694,44	16 321,64	17 031,83	17 743,28	18 484,46	19 236,17	20 060,13	20 898,09	21 771,05	22 669,42	23 627,43
Investissements	10 773,31	11 158,99	11 558,48	11 972,28	12 400,88	12 844,84	13 304,71				
Investissements 2009	28 828,62	29 568,53	30 348,17	31 169,68	32 035,31	32 947,42	33 908,51	34 921,22	35 988,30	37 112,69	38 297,43
Investissements 2012	20 605,27	21 556,81	22 552,26	17 594,69							
Investissements 2013	19 600,00	19 600,00	19 600,00	19 600,00	19 600,00						
INVESTISSEMENT 2007	9 895,65	9 895,65	9 895,65	9 895,65	9 895,65	9 895,65	9 895,65	9 895,65	9 895,65	9 895,65	9 895,65
REHABILITATION STATION EPURATION	144 801,69	147 774,90	150 835,51	153 986,10	157 229,32	160 567,89	164 004,61	167 542,38	171 184,15	174 932,98	178 792,05
Intérêts	236 591,81	222 136,81	207 210,86	191 832,93	176 670,62	162 273,94	148 366,95	136 167,74	124 092,30	113 662,76	933,56
2005 - DEPENSES INVEST.	10 149,49	9 468,97	8 762,11	8 027,89	7 265,26	6 473,12	5 650,32	4 795,68	3 907,96	2 985,89	2 028,14
Assainissement 2012	13 046,38	11 690,85	10 264,57	8 763,83	7 184,75	5 523,24	3 775,01	1 935,51			
Dépenses Investissement	8 992,15	8 232,70	7 465,85	6 665,65	5 846,61	4 959,30	4 050,06	3 101,27	2 116,99	1 078,07	
EMPT 2002 RENEGOCIE-2 phase	2 182,11	1 674,10	1 141,86	584,38							
INVESTISSEMENT 2003	2 332,63	1 905,13	1 458,95	993,28	507,25						
INVESTISSEMENT 2004	11 041,11	9 401,86	7 687,05	5 893,19	4 016,63	2 053,56					
INVESTISSEMENT 2006	11 019,30	10 392,10	9 681,91	8 970,46	8 229,28	7 477,57	6 653,61	5 815,65	4 942,69	4 044,32	3 086,31
Investissements	3 007,68	2 622,00	2 222,51	1 808,71	1 380,11	936,15	476,31				
Investissements 2009	17 988,18	16 569,21	15 130,38	13 649,68	12 137,50	10 553,56	8 933,28	7 261,38	5 540,53	3 751,53	1 907,58
Investissements 2012	3 389,33	2 437,79	1 442,34	401,26							
Investissements 2013	3 218,08	2 522,28	1 826,48	1 130,68	434,88						
INVESTISSEMENT 2007	6 733,00	6 252,07	5 771,14	5 290,21	4 809,29	4 328,36	3 847,43	3 366,50	2 885,57	2 404,64	1 923,71
REHABILITATION STATION EPURATION	143 492,37	138 967,75	134 355,71	129 653,71	124 859,06	119 969,08	114 980,93	109 891,75	104 698,56	99 398,31	93 987,82

B. BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE : AIDER LES FAMILLES

La balance générale du budget 2023 est la suivante :

Balance générale du budget annexe transport scolaire 2023 (exécution du budget hors RAR)

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	172 800,03 €	199 775,88 €
	Section d'investissement	29 578,51 €	42 379,84 €
REPORT EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement (002)		7 122,50
	Report en section d'investissement (001)		1 394,22 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	172 800,03 €	206 898,38 €
	Section d'investissement	29 578,51 €	43 774,06 €
	TOTAL CUMULE	202 378,54 €	250 672,44 €

Pour 2023, les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



- Achat de matériels et d'équipement : 6 539,79 €
- Entretien et réparation des véhicules : 13 416,12 €
- Carburant : 14 769,58 €
- Droits d'auteurs : 1 269,28 €
- Charge du Personnel : 89 328,22 €
- Reversement à la Région :
 - 4 907,20 € : au titre de la participation de la commune
 - 800 € : convention installation d'un abri bus
- Charges financières : 4 154,07 €
- Provision : 11,77 €

Pour 2024, les dépenses de fonctionnement sont évaluées comme suit :

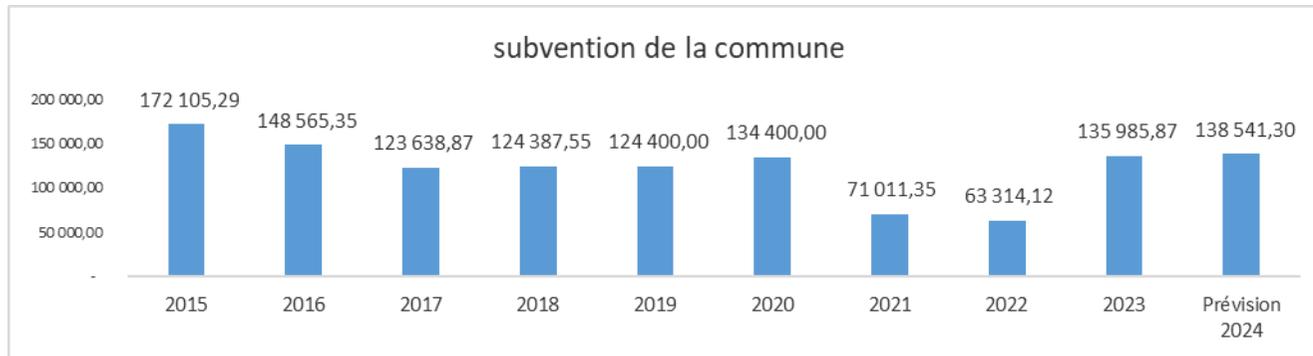
- Entretien - réparation des véhicules et achats de petits matériels : 31 000 €
- Carburant : 15 000 €
- Vêtements et équipement de protection individuel (EPI) des chauffeurs : 2 000 €
- Charges de personnel : 90 000 €
- Reversement à la Région : 30 800 €
- Charges financières : 3 511,03 €
- Charges de répartition de rattrapage de TVA : 8 342 €
- Charges d'amortissement : 38 015,34€

Par ailleurs, les subventions de la Région et du Département ont évolué comme suit :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévision 2024
Subvention transports	32 809,86	69 764,81	27 058,66	84 040,67	55 973,39	55 972,39	54 790,01
Subvention pour une participation à la masse salariale des accompagnateurs dns les bus		9 000,00	9 000,00	9 000,00	6 000,00	6 001,00	6 000,00
Subvention	16 200,00		2 068,49				
Total	49 009,86	78 764,81	38 127,15	93 040,67	61 973,39	61 973,39	60 790,01

Concernant le calcul de la subvention de la commune afin d'équilibrer le budget, pour 2024, la subvention de la commune est évaluée à 138 541,30 €. Son évolution depuis 2018 est la suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
subvention de la commune	124 387,55	124 400,00	134 400,00	71 011,35	63 314,12	135 985,87	138 541,30



-Aucun investissement n'est prévu en 2024.

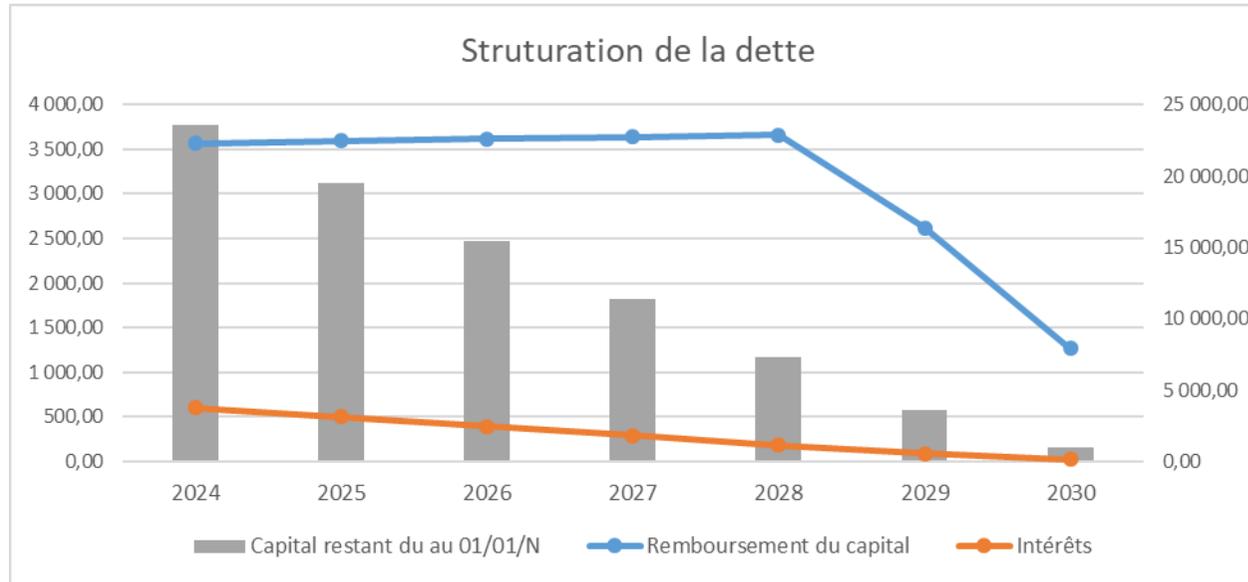
- Le remboursement de capital de l'emprunt est estimé à 22 313,28€.

Le profil d'extinction des emprunts en cours sur le budget transport scolaire de la commune est présenté dans le tableau ci-après :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
SA CREDIT AGRICOLE	1 053,29	911,65	767,17	619,78	469,43	316,05	159,60
Achat bus IVECO CROSSWAY - DV-056-PA	1 053,29	911,65	767,17	619,78	469,43	316,05	159,60
SA LA POSTE LEOGNAN	2 716,15	2 212,90	1 709,65	1 206,41	703,17	260,58	
ACHAT BUS SCANIA CW-457-SE	1 152,67	910,00	667,33	424,67	182,01	0,00	
Achat Bus SCANIA HIGER A30 DG-191-CC	1 563,48	1 302,90	1 042,32	781,74	521,16	260,58	
Total général	3 769,44	3 124,55	2 476,82	1 826,19	1 172,60	576,63	159,60

Tableau intérêt et remboursement du capital des emprunts

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Remboursement du capital	22 313,28	22 454,92	22 599,40	22 746,79	22 897,24	16 383,86	7 940,23
Achat bus IVECO CROSSWAY - DV-056-PA	7 046,62	7 188,26	7 332,74	7 480,13	7 630,48	7 783,86	7 940,23
ACHAT BUS SCANIA CW-457-SE	6 666,66	6 666,66	6 666,66	6 666,66	6 666,76	0,00	
Achat Bus SCANIA HIGER A30 DG-191-CC	8 600,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00	
Intérêts	3 769,44	3 124,55	2 476,82	1 826,19	1 172,60	576,63	159,60
Achat bus IVECO CROSSWAY - DV-056-PA	1 053,29	911,65	767,17	619,78	469,43	316,05	159,60
ACHAT BUS SCANIA CW-457-SE	1 152,67	910,00	667,33	424,67	182,01	0,00	
Achat Bus SCANIA HIGER A30 DG-191-CC	1 563,48	1 302,90	1 042,32	781,74	521,16	260,58	
Capital restant du au 01/01/N	3 769,44	3 124,55	2 476,82	1 826,19	1 172,60	576,63	159,60
Achat bus IVECO CROSSWAY - DV-056-PA	1 053,29	911,65	767,17	619,78	469,43	316,05	159,60
ACHAT BUS SCANIA CW-457-SE	1 152,67	910,00	667,33	424,67	182,01	0,00	
Achat Bus SCANIA HIGER A30 DG-191-CC	1 563,48	1 302,90	1 042,32	781,74	521,16	260,58	



CONCLUSION

Les résultats 2023 témoignent d'une gestion budgétaire et financière satisfaisante mais le contexte général, l'inflation, les différentes crises laissent à penser que ces résultats pourraient être en trompe l'œil. En effet, les mécanismes de fixation du prix de l'énergie et des matières premières ont pleinement frappé notre collectivité. Les changements profonds que subit notre société nous amènent à affirmer d'autant plus notre engagement pour nos missions de service public et notre engagement social et solidaire.

Aussi, tout comme en 2023, le budget 2024 sera résolument tourné vers l'accompagnement des plus fragiles (actions à destination des seniors, des aidants, affirmation de notre subventions d'équilibre pour le CCAS).

L'école, véritable socle de notre société, garante de l'égalité des chances, restera notre principale préoccupation, et notre engagement numéro 1.

C'est donc en poursuivant la valorisation de notre patrimoine communal que nous contribuerons à continuer d'accompagner la vie sociale et associative de notre commune.

Les subventions aux associations seront maintenues à un niveau équivalent à 2022 (en fonction des effectifs), nous continuerons de proposer des activités pour les plus jeunes via notre maison des jeunes, et la programmation culturelle 100 % publique, riche et diversifiée sera au rendez-vous.

Les événements et les activités autour de l'environnement et de la lutte contre le dérèglement climatique nous accompagneront tout le long de l'année.

Afin de nous permettre d'absorber le choc de l'inflation et de l'énergie, les investissements cibleront les bâtiments les plus énergivores, le programme lié aux mobilités sera prolongé (pistes cyclables, circulation douces, sécurisation de nos voiries, centre bourg).

De gros investissements structurants verront le jour dans les mois à venir (station d'épuration, tribune du stade du Bourg) : ils ont été menés avec pragmatisme, dimensionnés au mieux pour notre collectivité.

C'est à ce prix, et à celui d'une approche fine de nos dépenses, que nous pouvons conserver notre capacité à financer nos projets sans recours à l'emprunt tout en maintenant une fiscalité modérée.



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le



ID : 033-213302383-20240311-2024_01-DE